PROJET DE CRÉATION PAR TRANSFERT D'UN MAGASIN LIDL SUR LA COMMUNE D'ANICHE

Pièces complémentaires du formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Aniche (80),
Rue des Frères Fâché

SOMMAIRE

Préambule

PARTIE I : INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet Page 02
B. Vues et photos du site du projet Page 06
C. Le projet Page 10

PARTIE II : CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET

A. Plan des parcelles du projet Page 26
B. Plan masse Page 27
C. Plan d'organisation sur la parcelle Page 28
D. Plan de la desserte du site en modes doux et transports collectifs Page 32
E. Plan des voies et aménagements routiers existants et projetés Page 34

PARTIE III : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET AUX DOCUMENTS D'URBANISME

A. Les activités agricoles Page 36
B. Les zones d'habitat Page 37
C. Les documents d'urbanisme Page 38

PARTIE IV : EFFETS DU PROJET SUR LE TRAFIC ROUTIER

A. Evaluation des flux de déplacement Page 40

PARTIE IV : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore Page 43
B. Identification des risques Page 44
C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement Page 47

PARTIE I

INFORMATIONS RELATIVES

au projet

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

1.Localisation du projet.

– Adresse du projet

L'opération consiste au transfert de l'un d'un supermarché LIDL d'Aniche actuellement situé 55, rue Général Delestraint, vers un site positionné rue des Frères Fâché, à environ 800 mètres à l'Ouest.

La desserte de ce projet se fera soit depuis la rue des Frères Fâché, soit depuis le boulevard Paul Vaillant-Couturier.

Dans ce cadre, le site bénéficiera d'une très bonne accessibilité multimodale grâce d'une part à des arrêts de bus, « Sainte-Marie » et « Delforge » (placés de part et d'autre de l'accès piéton « rue des Frères Fâché » du site, chacun à environ 250 m), parfaitement desservi principalement par les lignes A, 18, 19, 851 proposant de bonnes fréquences et amplitudes horaires), et d'autre part via des aménagements doux piétons de qualité (trottoirs et traversées sécurisées sur l'ensemble des axes proches). Notons qu'il n'existe pas d'aménagements dédiés pour les vélos, les cyclistes partageant la voirie avec les VL.

Le supermarché Lidl se repositionne le long du même axe D645, mais sur un site lui permettant de proposer son nouveau concept agrandi et plus en phase avec les attentes des consommateurs et les évolutions dans les modes de consommation. Il participera, de ce fait, à une valorisation de cet axe stratégique reliant Denain à Douai.

Précisons enfin que le devenir du site actuel est aussi au cœur de la réflexion, ce dernier faisant l'objet d'une concertation avec la municipalité d'Aniche.



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

1. Localisation du projet.

L'extrait de carte au 1/25000ème ci-dessous ainsi que les vues pages suivantes positionnent le projet au sein de la commune d'Aniche.



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

1.Localisation du projet.





I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

Environnement lointain **Géoportail mai 2025**



Environnement proche



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel – 2026



Vue du projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel – 2026



Vue du projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet







I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet







I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

1. Les grandes lignes du projet

- Description générale

Le projet porte sur la création par transfert d'un supermarché à prédominance alimentaire, sous l'enseigne Lidl, d'une surface de plancher de 2 207 m² (emprise au sol de 2 367 m²) pour une surface de vente de 1 508 m². Cette opération entrainera le réaménagement d'un espace actuellement occupé par une entreprise « SA JOLY » (Métallurgie).

- Le parc de stationnement

130 places de stationnement représentant 1 731 m² en pavés drainants.

Surface de circulation VL + PL en enrobé = 3 410 m².

Rappelons qu'il y sera implanté 2 espaces pour stationner les vélos (12 emplacements).

NOMBRE TOTAL DE PLACES DE STATIONNEMENT	130
• Places perméables	130
• Dont places réservées aux personnes à mobilité réduite (dont une avec recharge électrique)	3
• Dont places réservées aux familles avec enfant(s)	3
• Dont places dédiées à l'alimentation des véhicules électriques (dont 3 PMR)	8
• Dont places « pré équipées » électriques	26
Places dédiées aux deux roues	12

- Les aménagements paysagers en pleine terre

Les espaces libres de constructions seront aménagés en espaces verts, selon le concept Lidl, permettant une véritable identité nationale de l'Enseigne. Ils représenteront 5 942 m², soit 42,5% de la surface foncière dédiée au projet (70 arbres plantés + végétation variée).

L'agence de concepteurs paysagistes Autrement Dit accompagne LIDL dans ce projet pour proposer un volet paysager qualitatif et vertueux d'un point de vue environnemental (Cf. détails pages suivantes).

Il est prévu la mise en place de franges arbustives en limite de propriété, de vivaces et de graminées disséminées sur l'ensemble du site, d'arbres de haute tige sur le parking et ses abords afin de créer de l'ombrage et participer à la diminution des ilots de chaleur, d'arbres en cépées côté boulevard Paul Vaillant-Couturier afin de valoriser cette entrée, et l'aménagement d'une vaste prairie en gestion différenciée participant à la gestion des EP.

Le projet développe donc les aménagements en pleine terre suivants :

NOMBRE D'ARBRES DE HAUTE TIGE	**70**
SURFACE DES ESPACES VERTS FUTURS	**5 942 m²**

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

- Insertion paysagère

Autrement dit Paysagistes concepteurs - 30 rue des Glycines 59000 Lille
Tel : 0320578824 - Fax : 0320578716 - Mail : autrementdit@adpaysagistes.fr

ANICHE

CREATION D'UN MAGASIN LIDL

LIDL

CDAC

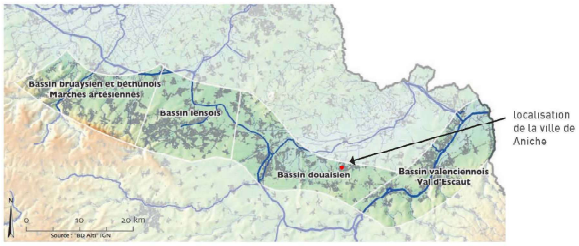
Volet Paysager Avril 24



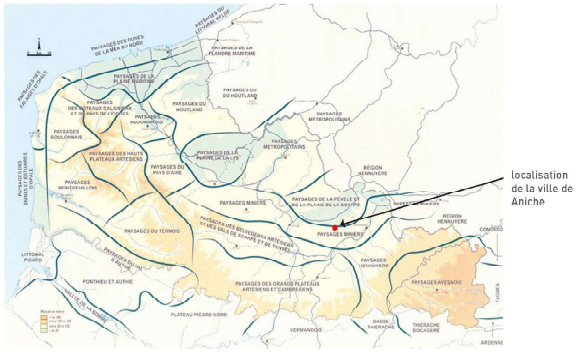
ANALYSE
CONTEXTE PAYSAGER
PRÉSENTATION ANICHOISE
UNE HISTOIRE RICHE
QUALITÉ URBAINE
QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE
SYNTHÈSE PAYSAGÈRE
REPORTAGE PHOTO
PROJET
POTENTIALITÉS
GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS
LES OBJECTIFS CIBLÉS DES ESPACES VERTS
PLAN DE MASSE
PRINCIPE MIS EN PLACE
PLAN DES PLANTATIONS
PLANTATION DES VIVACES GRAMINÉES
PLANTATION DES HÉLOPHYTES
PLANTATION DE MASSIFS DES ARBUSTES
PLANTATION DE LA STRATE ARBORÉE ET DES PRAIRIES
ENGAGEMENTS ÉCOLOGIQUES
LES ABRIS POUR LA BIODIVERSITÉ
GÎTES À CHYROPTÈRES, HOTEL À INSECTES, NICHOIRS ETC...
CRÉATION D'UN RÉSEAU DE HAIES
MISE EN PLACE DES GANIVELLES
CRÉATION DE PRAIRIE ÉCOLOGIQUE
UNE COMMUNICATION ADAPTÉE
UNE COMMUNICATION ADAPTÉE
(SUITE)
ARBRES À LARGE CANOPÉE
ANNEXE
ENGAGEMENTS

ANALYSE

Contexte paysager



les différentes entités paysagères des l'paysages Miniers source: DREAL



Les Paysages Miniers dans le contexte paysager régional source: DREAL

L'ESSENTIEL: ANICHE EST IMPLANTÉ AU NORD DU BASSIN MINIER DU DOUAISIEN, À LA FRONTIÈRE SUD DES PAYSAGES DES PLAINES DE LA SCARPE

Le Bassin minier du Douaisis est peut-être le plus complexe de tous, c'est-à-dire le moins unifié soit par la géographie — comme dans le Bassin minier valenciennois — soit par une relative homogénéité historique, comme dans le Pas-de-Calais.
Douai en premier lieu n'est pas une ville minière, c'est une ville administrative, riche de son passé de capitale. Le Douaisis est par ailleurs situé sur une charnière géographique entre le Haut et le Bas Pays, charnière dont l'appréhension est compliquée par le «recouvrement minier».

À l'Est, le Bassin s'inscrit à cheval entre les vastes terres céréalières et les herbages de la plaine alluviale de la Scarpe. Les paysages miniers mêlent terrils et milieux humides, grandes cultures et carreaux, fermes et corons. Les communes de Somain, Aniche, ou encore Lewarde, ponctuent les plaines calcaires du Haut Pays ; tandis que Fenain, Rieulay, Pecquencourt, ou encore Lallaing, flirtent avec la plaine et ses lignes d'eau.
Au Nord, le Bassin minier s'attache au cours de la Deûle. Oignies, Libercourt, Ostricourt, etc. représentent une avancée du Bassin vers le Nord, qui vient border la métropole lilloise, tandis que la forêt de Phalempin marque la limite Est du Bassin.
Au Sud-Ouest, la vallée de la Scarpe propose une variante plus industrielle que minière. La Scarpe entre Vitry-en Artois et Courchelette présente un cours artificiel créé au Moyen-âge pour rendre possible la navigation entre Arras et Douai, reliant cette dernière à tout le dispositif fluvial du Bas Pays.
Enfin, au Nord- Ouest de l'agglomération douaisienne, le Bassin minier poursuit son long itinéraire vers Béthune.

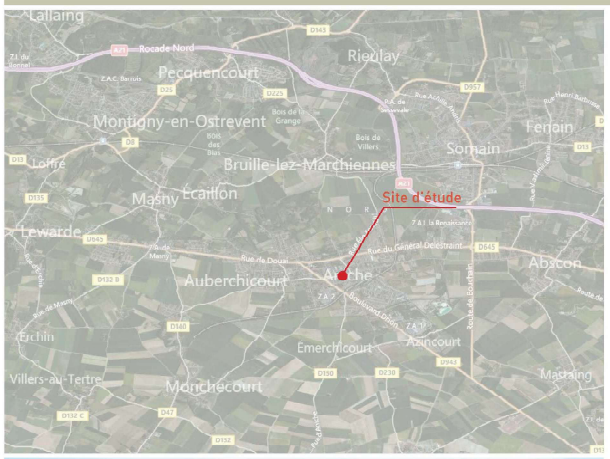
La découverte du Bassin minier douaisien est aussi délicate que sa description. La rocade minière qui le traverse d'Est en Ouest n'offre d'ailleurs pas le panorama attendu en raison d'une certaine tendance à la végétalisation de ses abords. Mais, les choses changent et le Bassin minier ne semble plus devoir se voiler la face à lui-même. Dès lors, les itinéraires alternatifs apparaissent plus propres à confronter une réalité extrêmement diversifiée avec l'image stéréotypée des pays miniers.
Tout ceci sans omettre la promenade au sein même de la ville de Douai, seule ville régionale à proposer une si belle union entre l'eau et la ville.

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

ANALYSE

Présentation anichoise





Vue sur Aniche

Source : beffrois.blogg

Une commune minière de qualité et dynamique

> Situation géographique

Aniche est une commune du Nord dans la région Hauts-de-France. Elle se situe dans le bassin minier et dispose d'une position de qualité, à 25Km de Douai, 30Km de Valenciennes ou encore, 20Km de Cambrai. De plus, elle se situe proche de grandes métropoles du Nord, comme à 40Km de Lens, 65Km d'Arras ou encore, 60Km de Lille. Aniche se situe aussi au sud du Parc Naturel régional Scarpe-Escaut.

> Une commune profitant des réseaux de transport des grandes villes voisines

Aniche dispose d'un réseau viaire assez conséquent, avec notamment le passage de l'A21 au nord, permettant de rejoindre rapidement, Lens, et Valenciennes par l'A26. De plus, un réseau de départementales dessert l'ensemble du territoire communal, avec notamment la D150. De plus, plusieurs départementales rejoignent les villes et villages alentours, comme la D47 rejoignant Bruille-lez-Marchiennes, la D645 permettant une liaison avec Dechy et Guesnain, ou encore la D943 reliant Aniche à Bouchain.

Les transports en commun permettent aux anichois de se rendre à Douai via la ligne 1 en correspondance avec la ligne tram A. Ils disposent aussi des lignes 211, 210 et 201 pour circuler en bus dans le territoire communal. De plus, le bus à haut niveau de service de Douai dessert Aniche avec pas moins de 6 stations. Aniche dispose aussi d'une gare ferroviaire qui n'est utilisée que pour le service du fret.

> Une culture développée et diversifiée

La commune dispose d'un engouement culturel important. A noter qu'au début du XXème siècle, trois journaux étaient imprimés dans la commune, la Voix des verriers, le Républicain d'Aniche et la Sensée. De plus, Aniche dispose d'un des plus anciens cinémas au monde, dont la première séance date de 1905. La culture passe aussi par l'enseignement du passé et à Aniche, on trouve le centre de mémoire de la Verrerie d'en haut, présentant le travail du verre à Aniche et notamment des reconstitutions des services qui se trouvaient autour de l'industrie verrière, comme l'estaminet, l'infirmerie ou le service garage.

> Le folklore

La commune, comme les villes et villages du Nord dispose d'un géant, le géant Kopierre en hommage au tambour-major Pierre Consil. Il doit son surnom au fait qu'il était forgeron et appelait son patron lorsque le fer était chaud en criant « Ch'est caud pierre », devenant Kopierre par la suite. De plus, l'industrie de verrerie développe une fête, la fête de Saint Laurent qui est marquée de 21 coups de canon, à 8h le matin. Elle est célébrée depuis 1870 et sans discontinuité depuis 1946.

3

ANALYSE

Une commune au patrimoine riche et diversifié





L'activité minière à Aniche

Source : Andre Marles

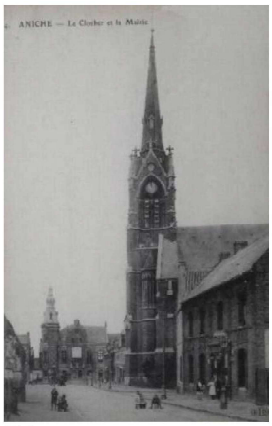


Les dégâts de la Guerre



L'Hotel de Ville

Source : beffroi.blogg



L'église

Mémoire minière, espaces naturels, bâtiments religieux, la commune dispose d'un patrimoine riche

> Une activité tournée vers le charbon

La commune a longtemps vécu grâce au charbon et son exploitation : on y trouvait d'ailleurs 14 puits de mine, onze furent creusés par la Compagnie des mines d'Aniche et 3 par la compagnie des mines d'Azincourt. De plus, Aniche disposait aussi de 9 verreries.

> Une histoire riche

Aniche a longtemps appartenu à l'église. Elle est ensuite passée de main en main, de seigneur en seigneur et durant la guerre de 100ans, Aniche fût incendiée par les Douaisiens, considérant le village comme pro-anglais. Au XVIIème siècle, la commune est plus paisible et profite même de la visite de Rubens, descendant à Cambrai avec trois de ses plus célèbres tableaux. Puis, sous Charles-Quint, le village devient ponctuellement Espagnol pour revenir en 1678 à sa nationalité d'origine. En 1778, Aniche connu un virage capital de son histoire : La découverte de la houille à 136m de profondeur. Le village va alors s'agrandir et se transformer, sa compagnie des mines devenant la seconde compagnie charbonnière de France après celle d'Anzin. Au XIXème siècle, Aniche se diversifie, devenant grâce aux verrorie, la capitale française de l'industrie du verre à vitre. Jules Verne serait venu inspecter la qualité du verre d'Aniche pour la construction du Nautilus. Cependant, une première catastrophe minière vient ternir ce tableau, faisant 9 morts et 46 asphyxies. Une seconde en 1854 tua 11 personnes suite à un coup de grisou. Puis une catastrophe d'une toute autre ampleur tua 21 ouvriers lors de l'explosion de 148Kg de dynamite dans la fosse Fénelon. La Première Guerre Mondiale va fortement ralentir le développement industriel anichois, une grande partie des équipements sera d'ailleurs détruit durant cette période. La ville ne se relèvera pas de ces dégâts et l'entre-deux-guerres verra le déclin de l'activité minière et son arrêt total en 1938.

> Un patrimoine diversifié, notamment minier

Aniche dispose d'un cavalier reliant la Cokerie de Monchecourt à Usinor-Denain. De plus, la carrière d'Azincourt se trouve en partie sur le territoire anichois. Il s'agit d'une ancienne exploitation de craie, appelée aussi marne. Aujourd'hui recolonisée par la végétation, cette importante excavation est en eau et malgré la privatisation du domaine et l'interdiction de se baigner, il s'agit d'un espace de baignade prisé en été.

On trouve aussi un patrimoine civil et religieux de qualité, notamment l'église Saint Martin qui date de 1855 et construite en brique et en pierre calcaire. On trouve aussi le monument aux morts rendant hommage aux 314 victimes de la première Guerre Mondiale, ou encore le collège Saint Joseph, qui fut autrefois un hôpital durant la guerre.

4

C. Le projet

ANALYSE

Qualité urbaine



Les matériaux

On trouve plusieurs types de matériaux sur la commune. Les habitations privées disposent de façades en brique ou en enduits. La composition de la façade dépendant souvent de l'époque de construction du bâtiment. Divers éléments en brique complètent l'architecture, comme des murs et murets. De plus, la colorimétrie est assez harmonieuse avec une dominance certaine pour le camaïeu de rouge/orange qu'offre la brique.



La structure urbaine

Anichе présente une structure urbaine classique. En effet, la périphérie de la commune s'organise en quartier pavillonnaire et résidentiel avec des habitations individuelles récentes. Au centre de la commune, les habitations sont plus denses et forment un front bâti continu.

5

ANALYSE

Qualité environnementale



Les espaces verts publics

La commune dispose d'un cadre de vie de qualité. En effet, lorsque le gabarit de la voirie le permet, des alignements d'arbres sont mis en place, permettant de créer des rues verdoyantes disposant d'une identité propre. Lorsque la voirie n'est pas assez large, la végétation privée, que ce soit les limites parcellaires ou les ilôts adjacents aux entreprises, participe activement au cadrede vie anichois.



Un réseau piéton doux

Aniche présente un cavalier de qualité, offrant un réseau piéton verdoyant. En effet, celui-ci se développe au coeur d'un espace végétalisé. De plus, différents éléments de patrimoine, notamment minier, sont présents sur le parcours, comme par exemple le passage sous un pont.



Des ouvertures visuelles de qualité

La commune dispose d'espaces aérés et verdoyants, permettant d'avoir une vision d'ensemble de la commune et de ses environs. Il est possible d'avoir des percées visuelles lors des creux dans le tissus urbain, il est alors possible de percevoir le milieu rural environnant.

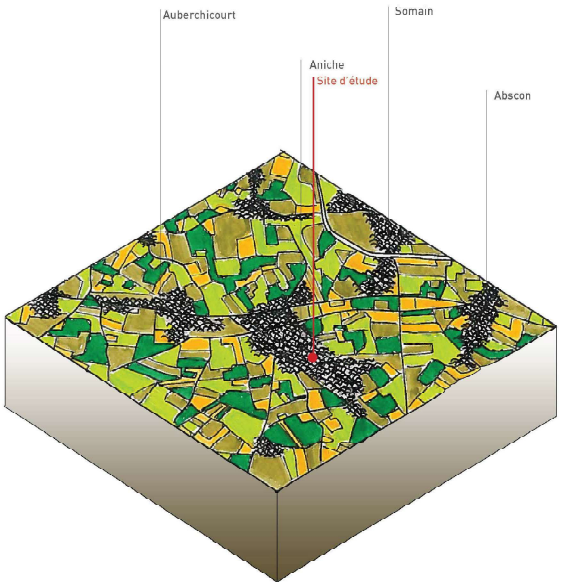
6

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

ANALYSE

Synthèse paysagère



plateau agricole ouvert
sous-sol crayeux et limon
fertile cultures agricoles
vallons secs et vallées humides
champs boisements herbages
villages typiques et fermes isolées
réseau viaire partant des gros bourgs
réseau hydrographique concentré
points visuels marquants
mares, chateaux d'eau, ferms, usoirs

ANALYSE

Reportage photo



PHOTOS DU SITE

> 1 : La rue où se situe l'entrée du site existant est un axe passant
> 2 :Le site d'implantationse trouve sur un axe majeur de la commune, ce qui lui offre une très bonne visibilité
> 3 : Le site est actuellement un espace commercial et/ou de stockage





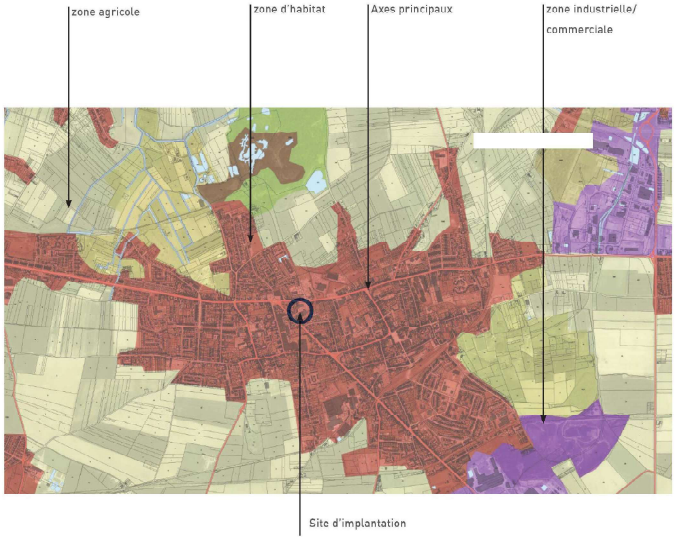


I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

PROJET

potentialités





L'essentiel : le site est implanté sur la rue des Freres Fachés dans un contexte dynamique

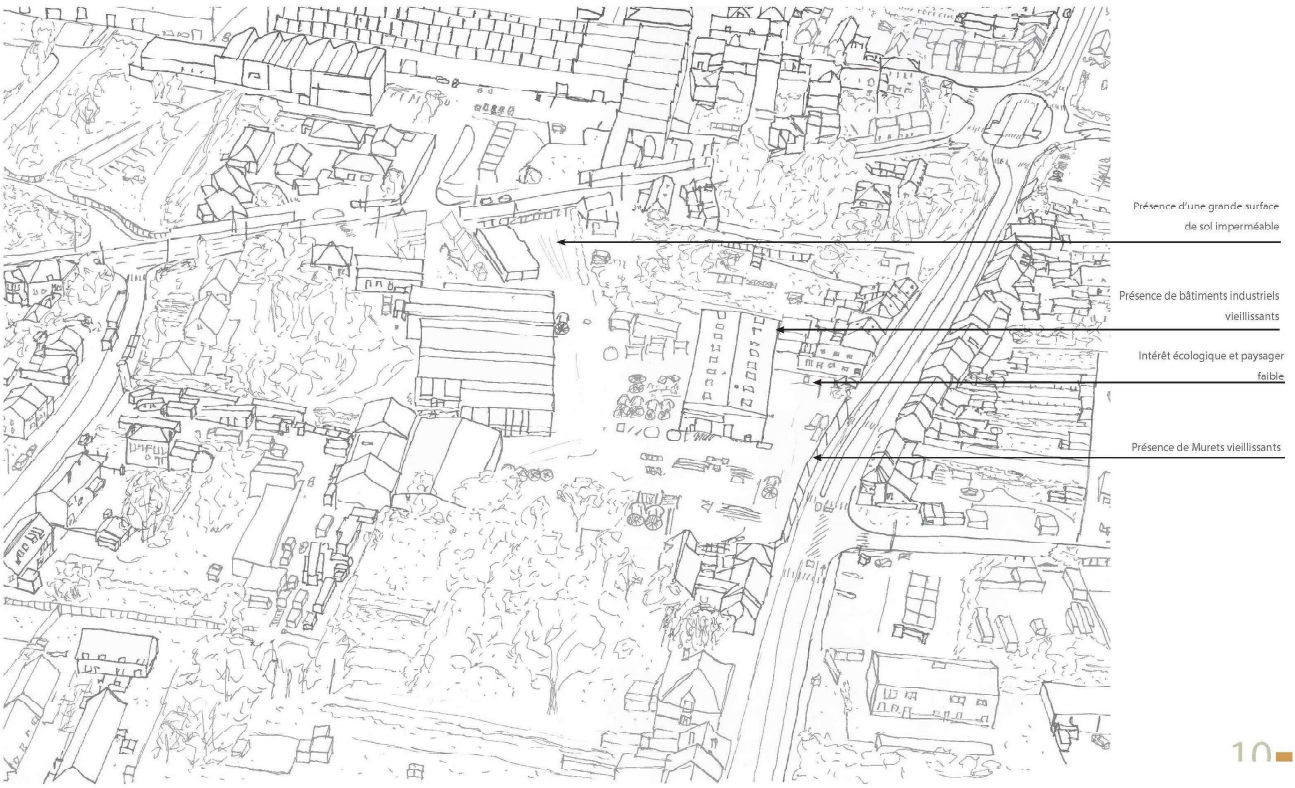
-le site est implanté sur l'axe structurant reliant Aniche à Escaudin, la D645

-le site se situe dans un espace dynamique, en retrait de la route avec la présence d'une poche de stationnement le long de la rue des Frères Fachés

9

PROJET

grands principes d'aménagements



10

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

PROJET

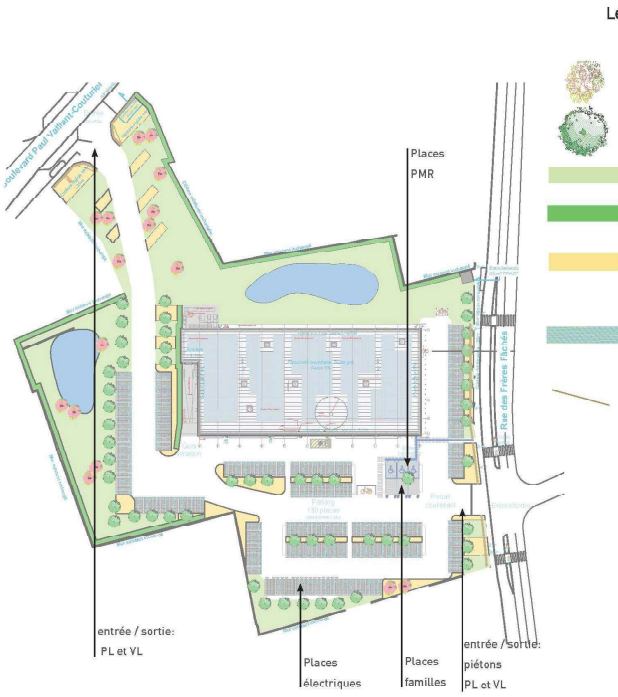
grands principes d'aménagements



11

PROJET

les objectifs ciblés des espaces verts



L'ESSENTIEL :

> Le projet prévoit une implantation du bâtiment en retrait de l'espace public.

> Le projet développe 130 places de stationnement, dont :

- 124 places en pavés drainants ;
- 6 places en enrobées
- 8 places véhicule électriques
- 26 places électriques pré-équipées.
- 3 places PMR
- 3 places familles

> L'accessibilité aux équipements est assurée par un parcours PMR depuis la rue des Frères Fachés.

> L'accès au magasin se fait depuis la rue des Frères Fachés et le Boulevard Paul Vaillant-Couturier :

- entrée/sortie pour les piétons
- entrée/sortie pour les véhicules légers, les poids lourds et les véhicules de livraison

> Le projet prévoit la plantation de 70 arbres, en accord avec le PLU.

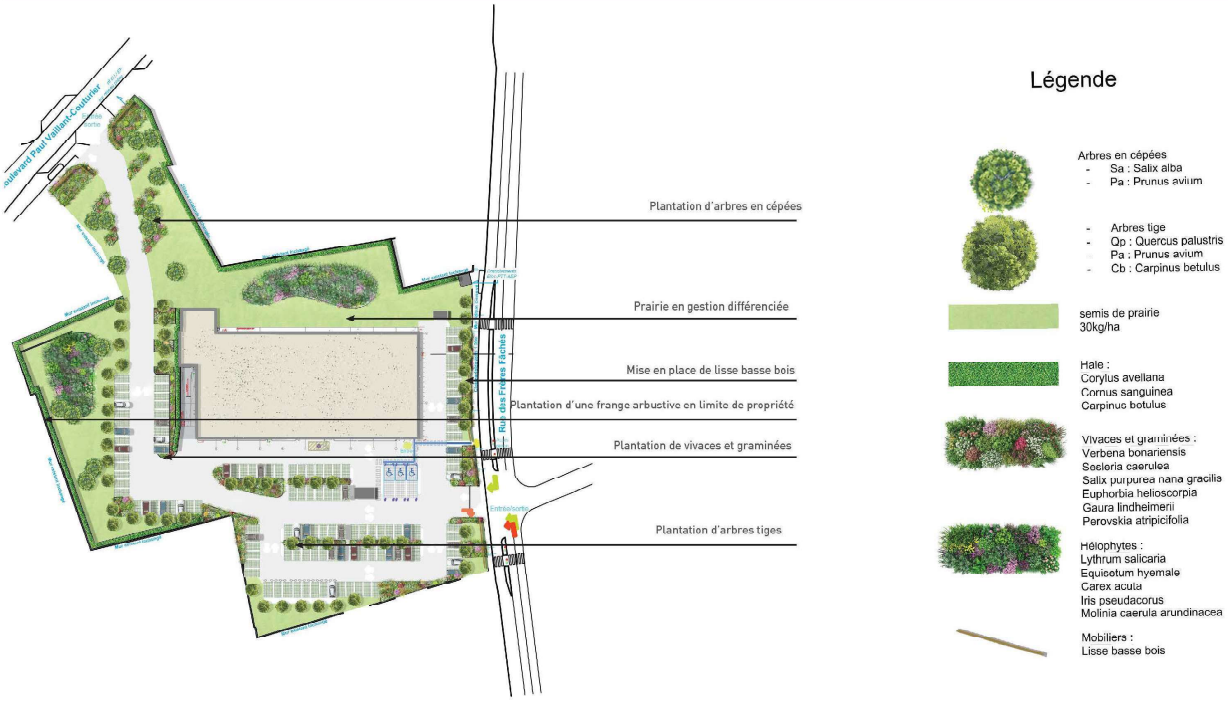
12

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

PROJET

plan de masse



PROJET

Principe mis en place



PROJET

plan des plantations



Légende

Arbres en cépées
- Sa : Salix alba
- Pa : Prunus avium

Arbres tige
- Qp : Quercus pauseris
- Pa : Prunus avium
- Cb : Carpinus betulus

semis de prairie
30kg/ha

Haie :
Corylus avellana
Cornus sanguinea
Carpinus betulus

Vivaces et graminées :
Verbena bonariensis
Sesleria caerulea
Salix purpurea nana gracilis
Euphorbia helioscorpia
Gaura lindheimerii
Perovskia atriplicifolia

Hélophytes :
Lythrum salicaria
Equisetum hyemale
Carex acuta
Iris pseudacorus
Molinia caerula arundinacea

Mobiliers :
Lisse bosse bois

L'ESSENTIEL : UNE PALETTE VÉGÉTALE ÉTABLIE SUR LES CARACTÉRISTIQUES CLIMATOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES DE LA ZONE D'IMPLANTATION EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CONSERVATOIRE NATIONAL BOTANIQUE.

INTÉRÊT AUTOMNALE **FLUIDITÉ**

FEUILLAGES PERSISTANTS

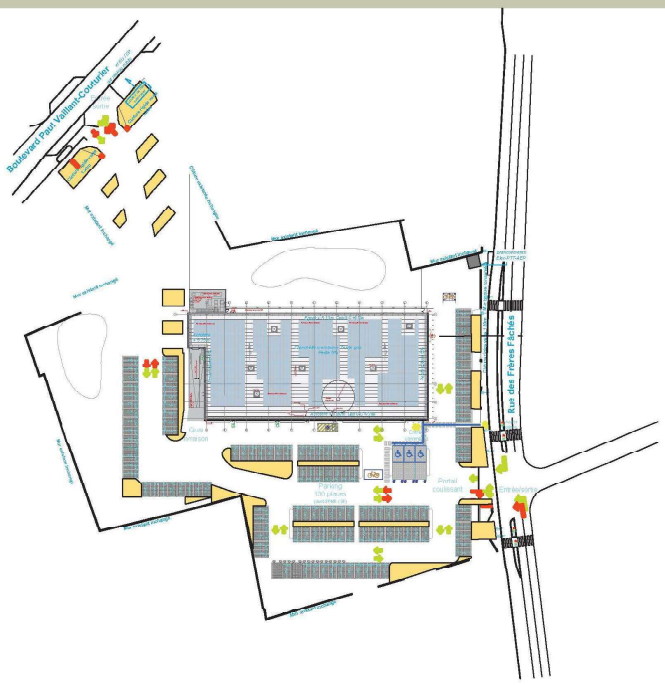
EFFET DE MASSE MOUVEMENT

FLORAISONS **ORIGINALITÉ**

15

PROJET

Plantations de massifs



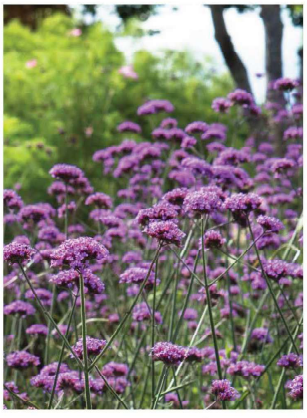
MASSIF DE VIVACES ET GRAMINEES

Verbena bonariensis
Sesleria caerulea
Salix purpurea nana gracilis
Euphorbia helioscorpia
Gaura lindheimerii
Perovskia atriplicifolia
paillage





Perovskia atriplicifolia



Verbana bonariensis



Gaura lindheimerii

16

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

PROJET

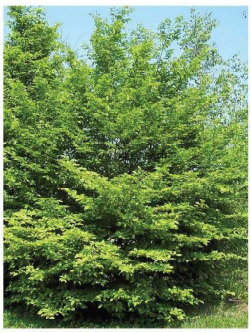
Plantation des massifs arbustifs haie vive



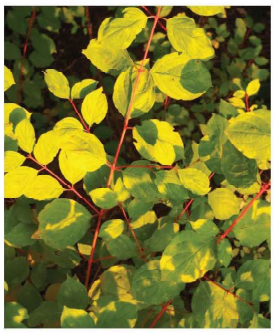
MASSIFS ARBUSTIFS

Cornus sanguinea
Corylus avellana
Carpinus betulus





Carpinus betulus

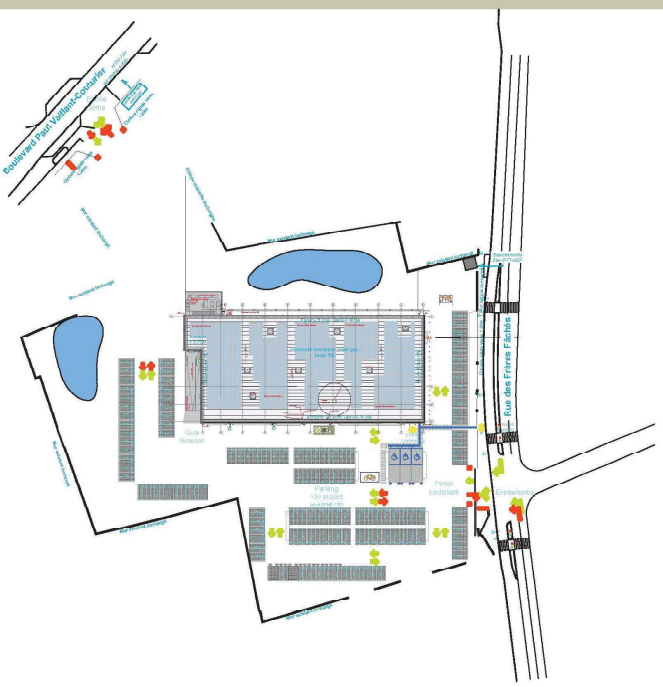


Cornus sanguinea

17

PROJET

Plantation des massifs hélophytes



MASSIFS HÉLOPHYTES

Lythrum salicaria
Equisetum hyemale
Carex acuta
Iris pseudoacorus
Molinia caerula arundinacea

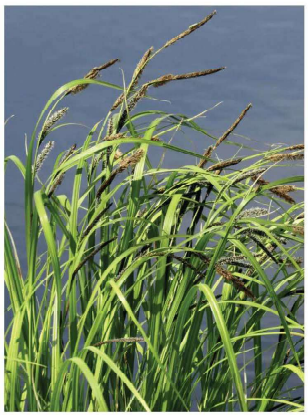




Molinia Caerula arundinacea



Lythrum salicaria



Carex Acuta

18

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

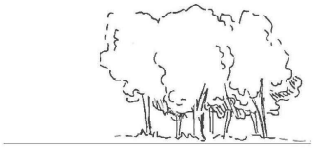
PROJET

Plantation de la strate arborée et des prairies



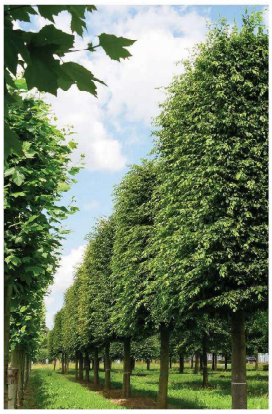
STRATE ARBOREE

Salix Alba cépées
Prunus Avium cépées
Quercus palustris
Prunus avium
Carpinus betulus





Prunus avium

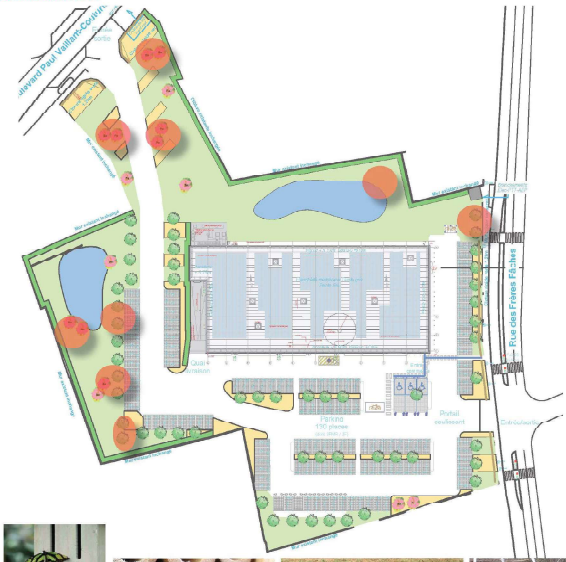


Carpinus betulus

ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES

Les abris pour la biodiversité
Gîtes à chyroptères, refuges à insectes, nichoirs etc...

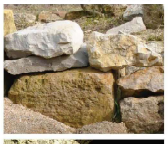
LOCALISATION :





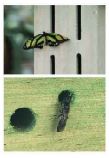


Rondins de bois (reptiles, insectes...)





Premiers (lézard des murailles)





Insectes au coeur du refuge







Refuges à mettre en place pour la faune

L'ESSENTIEL :

Le projet développe une réelle conscience écologique qui passera par plusieurs éléments : le premier est la mise en place d'abris et de refuges pour la faune locale. Ces équipements ponctueront de façon régulière l'espace, permettant de créer un réseau écologique sur le site.
Ces abris se présentent aussi bien sous une forme artificielle, avec des abris spécifiques, pour les abeilles solitaires, les chauve-souris etc... mais également sous une forme plus naturelle comme une souche percée ou un tronc, dont le potentiel écologique est évident.

DIFFÉRENTS TYPES D'ABRIS À METTRE EN PLACE TOUT AU LONG DU PARCOURS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE DÉPLACEMENT DE LA FAUNE :



Pour les abeilles



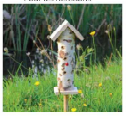
Pour les chauve-souris



Pour les hérissons



Pour les papillons



Pour les coccinelles



Pour les grenouilles



Différents nichoirs pour différents types d'oiseaux

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES

la diversité des milieux représentés

LOCALISATION :



L'ESSENTIEL :

La biodiversité sera ensuite encouragée par la création de différents milieux, qui auront des rôles spécifiques :

- La prairie fleurie permet la nidification et favorise la reproduction des insectes et petits mammifères
- La haie vive permet l'alimentation, le refuge et la nidification de la faune locale
- La strate arborée diversifiée offre l'alimentation, le refuge et la nidifcation de nombreux oiseaux.



La haie vive

Strate arborée

La prairie en gestion différenciée

ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES

Création d'un reseau de haies

LOCALISATION :



L'ESSENTIEL :

> La mise en oeuvre de haies, permet la création d'un cordon écologique riche et diversifié
> En effet, cet aménagement offre un refuge de nidification à la faune locale, ainsi qu'un apport de nourriture non négligeable
> La haie non taillée crée un écran végétal dense, développé et d'aspect naturel.



LA HAIE VIVE :



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES

Mise en oeuvre de ganivelles

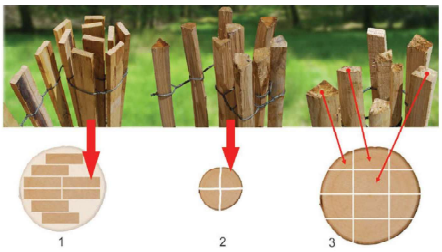
LOCALISATION :



L'ESSENTIEL :

- Les ganivelles sont un moyen efficace, sans entretien et à identité naturelle, de marquer un espace.
- Elle permettent de limiter, d'encadrer, de rythmer mais également de structurer un espace
- Il existe un écartement plus ou moins important entre chaque latte. Tout dépend de vos besoins :
  4/5 cm : Pour empêcher les animaux de passer et occultation d'environ 50%
  Ecartement 7/8 cm : Pour donner un style « Champêtre » sans occulter

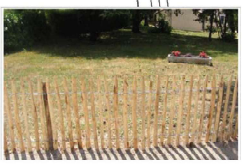
DIFFÉRENTS TYPES DE GANIVELLES :



LES TYPES D'USAGES POUR LA GANIVELLE :



Limitation des espaces dédiés aux animaux



Formalisation de la limite de propriété



Création d'un rythme au coeur des massifs



visualisation d'espaces, de rythmes

ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES

Création de prairie écologique

LOCALISATION :



L'ESSENTIEL :

- La prairie dispose d'un attrait écologique certain : « En zone tempérée, une prairie capte 65 tonnes de CO2 à l'hectare, ce qui en fait un atout majeur dans la lutte contre le changement climatique ». Les prairies absorberaient même davantage le carbone que les forêts. Selon Alexandre Buttler, professeur au Laboratoire des systèmes écologiques à l'EPFL, « le carbone se fixe plus longuement dans l'humus du sol que dans la biomasse aérienne".

- Les prairies sont aussi source de biodiversité et fournissent des habitats pour la faune sauvage et les insectes pollinisateurs (Jean-Louis Peyraud, Directeur scientifique adjoint Agriculture à l'Inral. Plusieurs études réalisées avec l'INRAE ont même démontré en ce sens que les sols des prairies sont « plus riches en biomasse microbienne et en biodiversité que les sols des cultures »

- Une prairie est un filtre qui capte les polluants issus de l'air, nettoie et purifie les sols, et protège la ressource en eau »10. Le programme Genosol conduits avec l'INRA, a ainsi démontré que les sols des prairies sont 20 fois moins sensibles à l'érosion et filtrent mieux les eaux

- La prairie fleurie peut également permettre de créer des cheminements doux, une structure, un rythme grâce aux tracés de tonte :

DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA PRAIRIE FLEURIE :









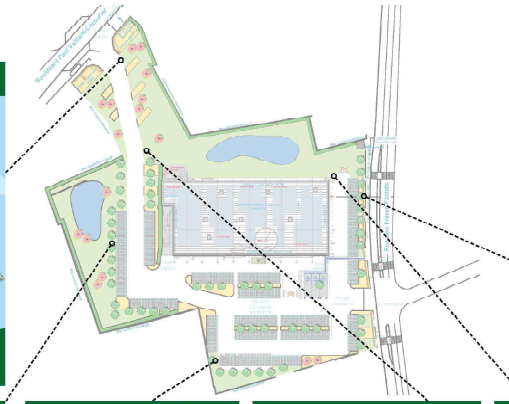
I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES

Une communication adaptée





LES OBJECTIFS DE SENSIBILISATION :

> le projet prévoit la mise en oeuvre de différents moyens de communication pour valoriser l'aspect écologique du projet, résumés sur un panneau de parcours.

> On peut notamment communiquer sur différents sujets :

- La flore mise en place
- La faune invitée sur le site
- Les équipements adaptés

etc...

> L'aspect amusant, original, pédagogique est primordial pour attirer l'attention et toucher les usagers : des jeux pourront ainsi être mis en place, autour de l'écologie et du développement durable.











ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES

Les engagements écologiques LIDL

PRAIRIE MELLIFÈRE : Les espaces engazonnés ou de prairie du projet seront plantés d'un mélange écologique de semences, comprenant notamment 30% d'essences labellisées Végétal Local ou équivalent.

TONTE RAISONNÉE : Les espaces de prairie seront gérés en fauche tardive, permettant le développement de la biodiversité. Seule une bande en périphérie des espaces sera tondue pour une communication claire autour de l'entretien du site et une propreté maitenue des zones. Un plan de gestion sera fourni pour assurer la gestion ultérieure du site.

AMÉNAGEMENTS POUR LA PETITE FAUNE : Des corridors multistratifiés et des abris pour la faune seront mis en place afin d'intégrer le projet à la trame verte globale du secteur.

LES PLACES DE PARKING DRAINANTES : Le projet se compose d'une majorité de places de stationnement en pavés drainants, permettant l'infiltration des eaux pluviales et la qualification du parking avec un matériau plus intéressant qu'un aplat d'enrobé.

OMBRAGE DU STATIONNEMENT : Le projet prévoit la mise en oeuvre d'arbres à large canopée sur le parking permettant de développer la notion d'ilôts de fraîcheur.

PANNEAUX PÉDAGOGIQUES : Les aménagements extérieurs seront accompagnés d'une campagne de communication "le parcours d'Alice" expliquant les aspects environnementaux et vertueux des aménagements, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs.

PAILLAGE VÉGÉTAL : L'ensemble des zones plantées présentera un paillage végétal sur une épaisseur suffisante pour conserver l'humidité du sol, en enrichir la composition et optimiser l'entretien par la limitation de la pousse des adventices. Aucune bache ne sera mise en place.











I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES

Synthèse des plus-values écologiques mises en place sur le projet

Le projet propose sur le site la création d'**UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX ET D'HABITATS** bien plus riche qu'à l'état initial par la création :
- D'espaces de fourrés arbustifs favorables à l'avifaune et à la petite faune sur une surface bien plus importante qu'à l'état initial.
- D'espaces de prairies composés d'essences locales, et gérées en prairie de fauche.
- De plantations d'essences mellifères, locales, et à fruits/baies au maximum, servant aux oiseaux, aux insectes tout en respectant la qualité paysagère globale du projet et en étant adaptées au milieu.
- De refuges dédiés à la faune

Une **APPROCHE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE** sera également mise en place, avec des actions comme :
- La limitation des déchets (récupération de bois mort, mise en œuvre de copeaux de réemploi, mise en œuvre de végétaux en racines nues pour limiter l'emploi de pots en plastique...) ;
- L'approvisionnement au maximum en fournitures locales, notamment en ce qui concerne les végétaux ;
- La minimisation au maximum des arrosages (palette végétale locale et adaptée au site, copeaux dans les massifs) ;
- Une gestion économe des espaces verts (prairies de fauche, dessin simple des espaces plantés facilitant l'entretien, copeaux, ...)
- Un travail sur les continuités de la trame brune dans la composition des espaces verts, en essayant de les regrouper au maximum ;
- L'emploi au maximum de matériaux de sol drainants (parkings perméables).

Enfin, l'ensemble de ces actions en faveur de l'environnement seront accompagnées d'**ACTIONS PÉDAGOGIQUES** :
Panneaux explicatifs sur les milieux et les actions menées dans le cadre du projet, et leur intérêt environnemental.

La démarche environnementale pourra ainsi avoir une diffusion et une portée bien plus large en touchant les usagers du site, et les plus jeunes en particulier.









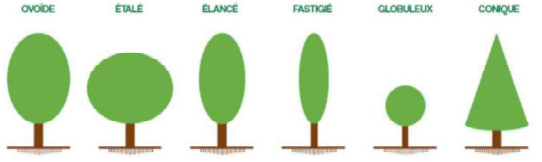

ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES

Arbre à large canopée

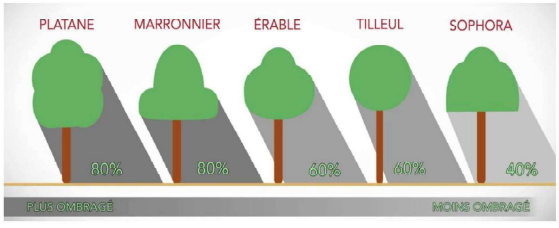
L'ESSENTIEL

Le choix des arbres sur parking se fera sur plusieurs critères :
> Arbre à large canopée, dense et ombrageante
> Arbre non cassant, non salissant (fruits etc...)
> Arbre aux racines non traçantes pour éviter d'endommager les revêtements voisins
> Arbre résistant pour assurer la durabilité du projet

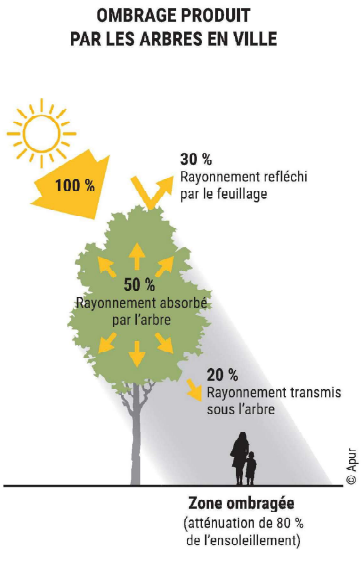
QUELQUES EXEMPLES D'ARBRES À LARGE CANOPÉE (+20m de large à maturité) :
Sophora japonica
Quercus frainetto, suber, robur, rubra, cerris etc...
Ulmus minor
Tilia henryana
Carya illinoinensis
Carpinus betulus
Prunus Avium
Salix Alba



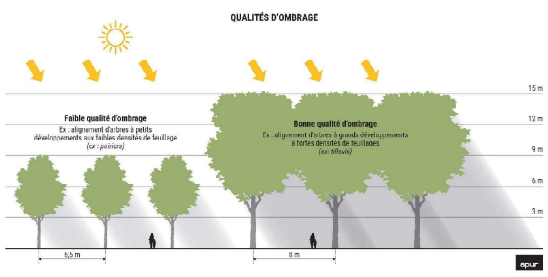
La forme du houppier influence l'ombrage et la canopée — Source : Guide de l'arbre



Exemple de niveau d'ombrage selon la densité du houppier — Source : CEREMA



Gestion de la luminosité par l'arbre



Composition de la trame arborée pour un ombrage maximal

Source : Etude APUR - LA CANOPÉE DES ARBRES PLANTÉS SUR LES ESPACES PUBLICS PARISIENS

PARTIE II

CARTES ET PLANS

relatifs au projet

II. CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET

A. Le plan des parcelles du projet

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section	Parcelles n°	Surface en m²
AE	388, 636, 637	13 967
Foncier projet		**13 967**

Département :
NORD

Commune :
ANICHE

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

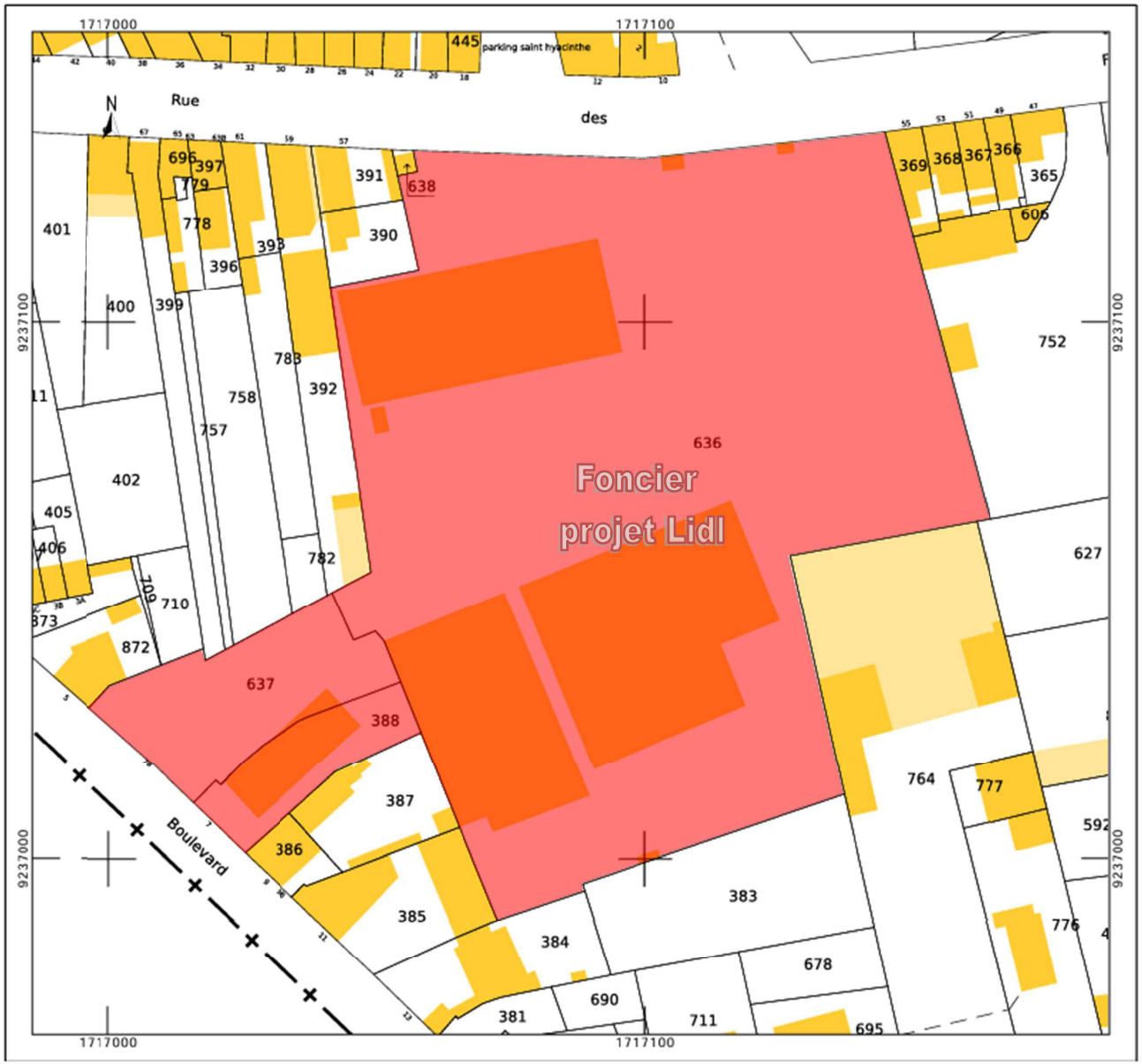
Date d'édition : 24/04/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Service départemental des impôts fonciers
Pôle Topographie et Gestion Cadastrale Centre des Finances publiques 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. 03 66 19 77 77 -fax
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



B. Le plan masse



II. CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET

C. Le plan d'organisation sur la parcelle

1. Emprise du bâtiment, espaces verts et arbres

Emprise au sol = 2 367 m²

Surface de plancher = 2 207 m²

Espaces verts = 5 942 m²

Nombre d'arbres = 70

Légende

Arbres en cépées
- Sa : Salix alba
- Pa : Prunus avium

- Arbres tige
- Qp : Quercus palustris
- Pa : Prunus avium
- Cb : Carpinus betulus

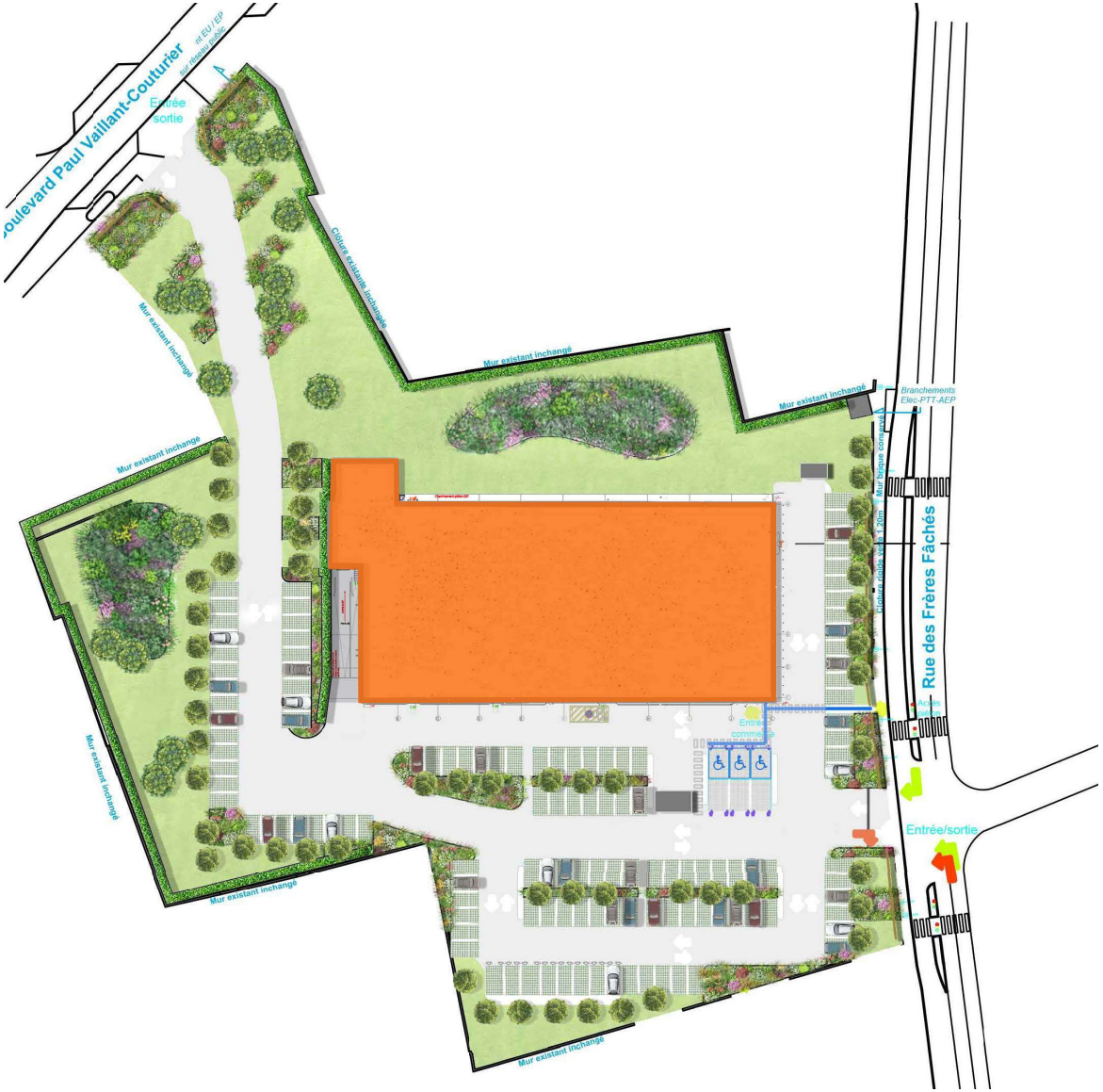
semis de prairie
30kg/ha

Haie :
Corylus avellana
Cornus sanguinea
Carpinus betulus

Vivaces et graminées :
Verbena bonariensis
Sesleria caerulea
Salix purpurea nana gracilis
Euphorbia helioscorpia
Gaura lindheimerii
Perovskia atripicifolia

Hélophytes :
Lythrum salicaria
Equisetum hyemale
Carex acuta
Iris pseudacorus
Molinia caerula arundinacea

Mobiliers :
Lisse basse bois



C. Le plan d'organisation sur la parcelle

2. Aire de stationnement et zone de livraison

Surface aire de livraison = 86 m²

Surface aire de stationnement et voiries de circulation VL = 5 055 m²

Dont 1 731 m² de pavés drainants



C. Le plan d'organisation sur la parcelle

3. L'évolution des surfaces imperméabilisées

Projet

- Couverture membrane gris clair
- Enrobé
- Dalle béton
- Espace vert
- Limite cadastrale (Ref 000 AE 388-637-638)
- Arbre projet
- Existant démoli

Légende V.R.D.

0.00=sol fini bâti =33.70 géomètre

Niveau Projeté En Rouge 00.00

Niveau Existant EN GRIS 00.00

Existant

- Couverture Bac acier
- Enrobé
- Dalle béton
- Espace vert
- Limite cadastrale (Ref 000 AE 388-637-638)

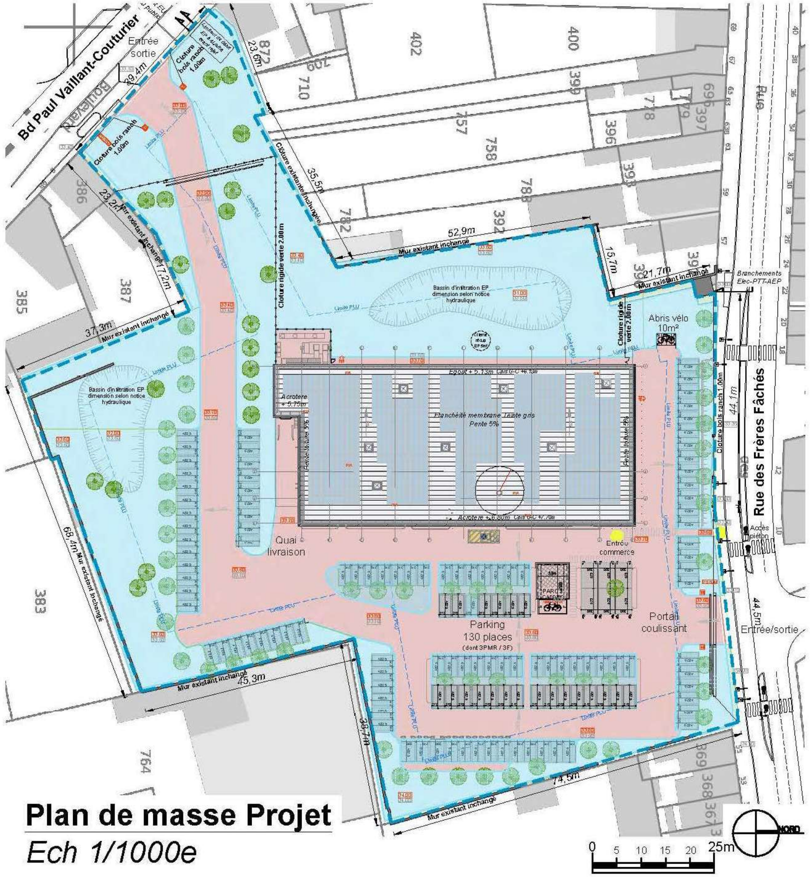
EXISTANT	
Surface imperméable	10 793m²
Surface perméable	3 174m²

PROJET	
Surface imperméable	6 343m²
Surface perméable	7 624m²



Plan de masse Existant

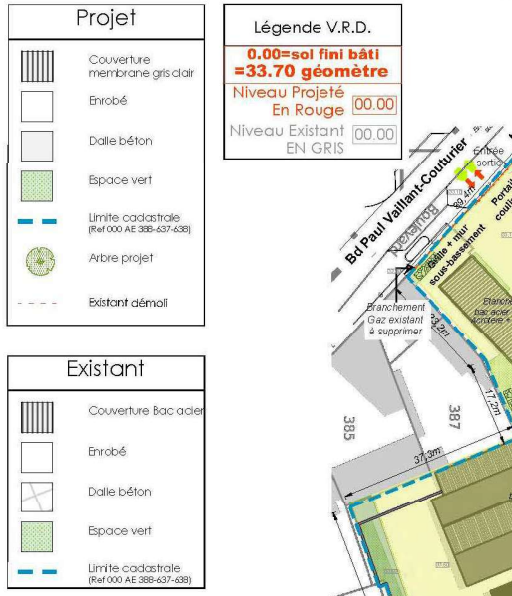
Ech 1/1000e



Plan de masse Projet

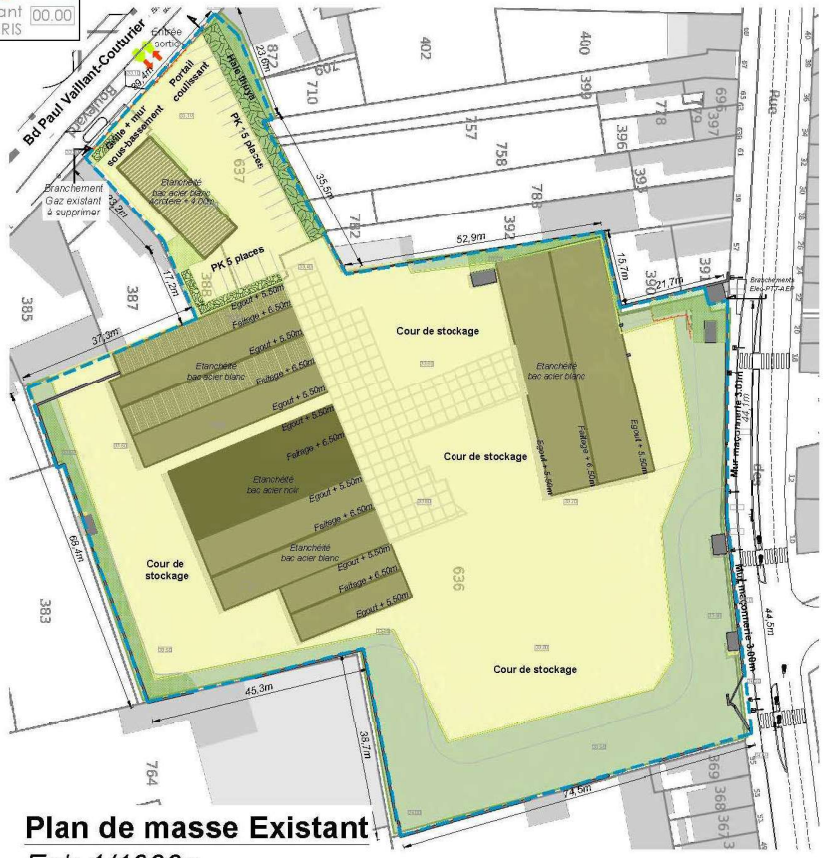
Ech 1/1000e

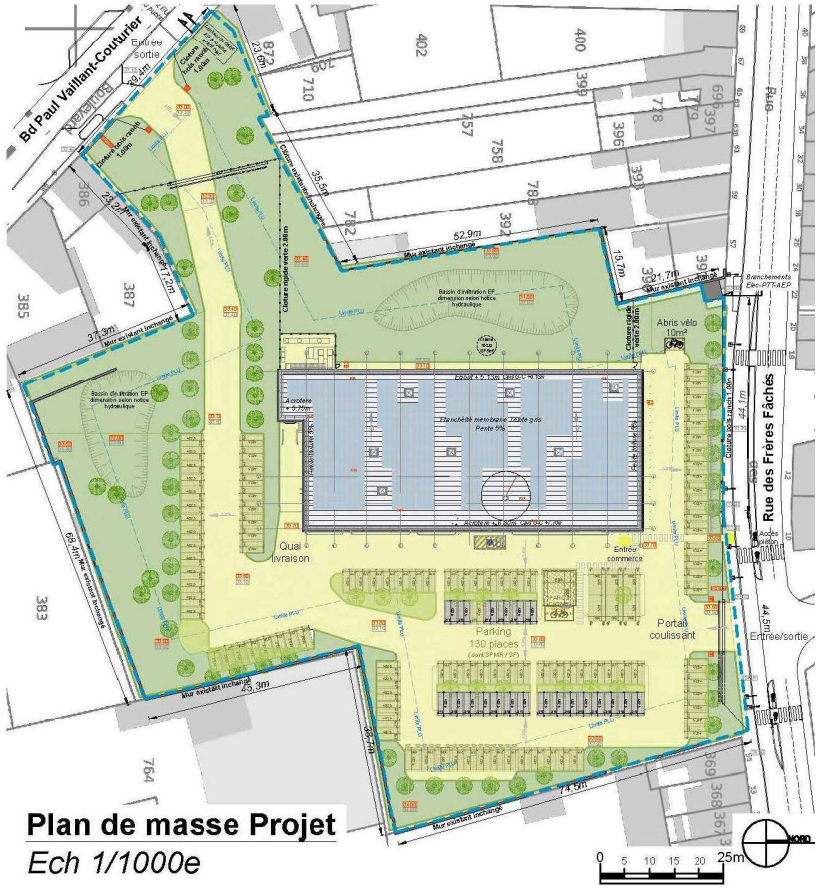
4. L'évolution des surfaces artificialisées



EXISTANT	
Surface artificialisée	10 793m²
Surface végétalisée	3 174m²

PROJET	
Surface artificialisée	8 013m²
Surface végétalisée	5 954m²





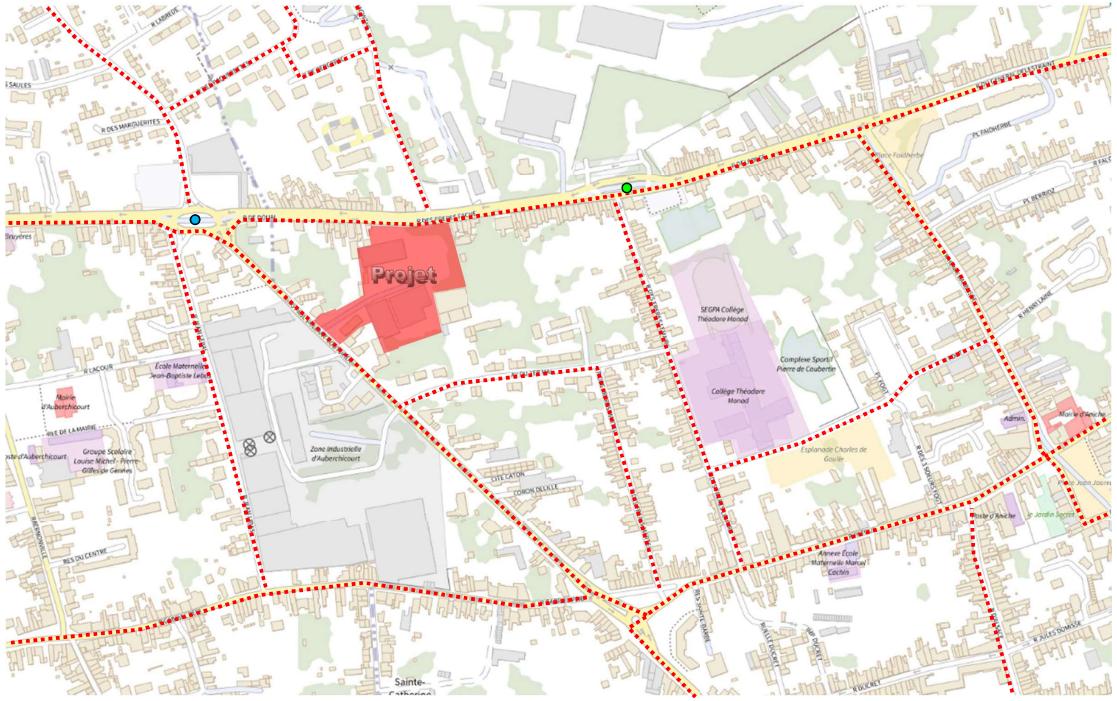
II. CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET

D. Le plan de la desserte du site par les modes doux et les transports collectifs

ACCÈS DOUX A PROXIMITÉ DU PROJET = UN LIEN AISÉE AVEC LE TISSU URBAIN ENVIRONNANT

En ce qui concerne les piétons, des aménagements permettent d'accéder au site de manière sécurisée depuis l'ensemble des quartiers proches, mais aussi depuis le centre d'Aniche et d'Auberchocourt, les zones de logements et les arrêts de bus. En effet, des trottoirs et passages protégés maillent parfaitement les différentes voiries présentes à proximité du site.

Ils permettent d'accéder aux différents lieux de vie du secteur en toute sécurité, ainsi qu'aux arrêts de bus « Delforge » et « Sainte-Marie » positionnés de part et d'autre du site.



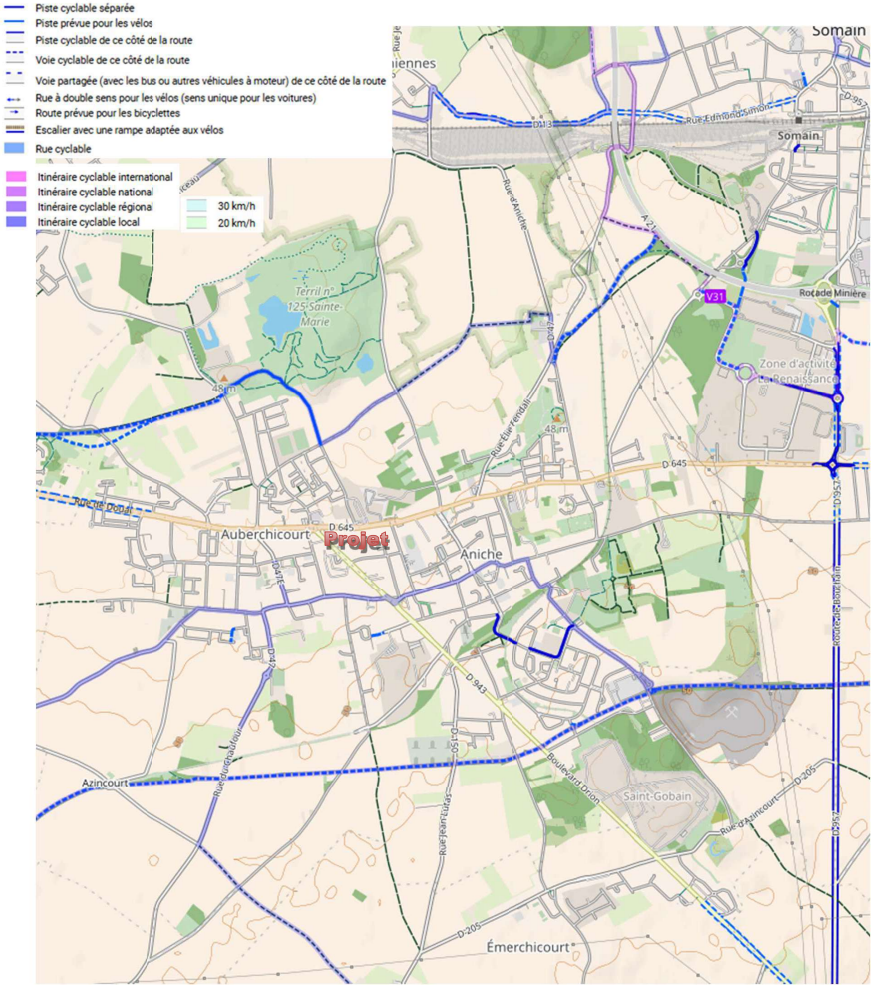
Principaux itinéraires piétons - Trottoirs

Arrêts « Delforge »

Arrêt « Sainte-Marie »

Même si le site ne bénéficie pas d'aménagements dédiés aux 2 roues, il est situé à proximité de cheminements maillant le secteur au Nord et au Sud du foncier (Cf. Carte ci-dessous - Voies cyclables, voies au trafic apaisé, itinéraire cyclable)...

Pour accéder au site, les usagers cyclistes devront emprunter les axes en partage avec les véhicules légers.

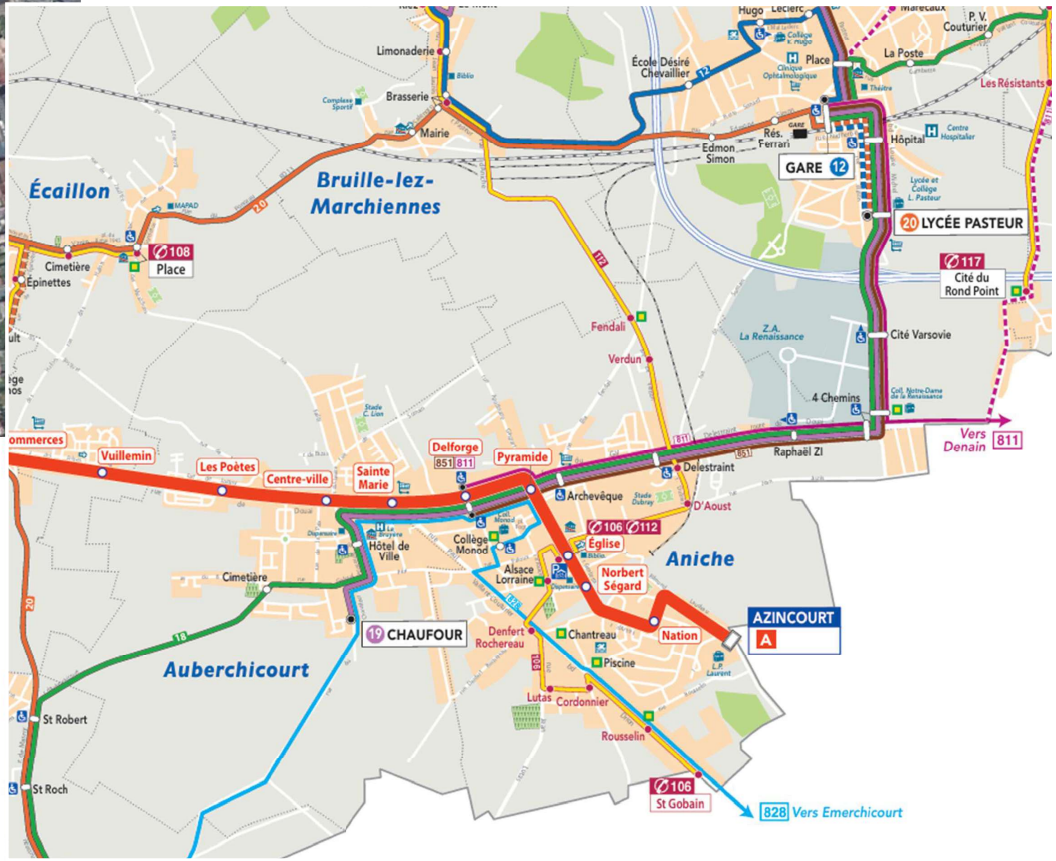


II. CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET

D. Le plan de la desserte du site par les modes doux et les transports collectifs

ACCÈS TRANSPORTS EN COMMUN - PRINCIPALES LIGNES DESSERVANT LE PROJET





Arrêts « Delforge » Arrêt « Sainte-Marie »

E. Le plan des principales voies, aménagements routiers existants et projetés



Vue de l'accès depuis boulevard Paul Vaillant-Couturier

Vue du site depuis la rue des Frères Fâche

PARTIE III

INFORMATIONS RELATIVES

à l'environnement proche du projet
et aux documents d'urbanisme

III. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT DU PROJET ET AUX DOCUMENTS D'URBANISME

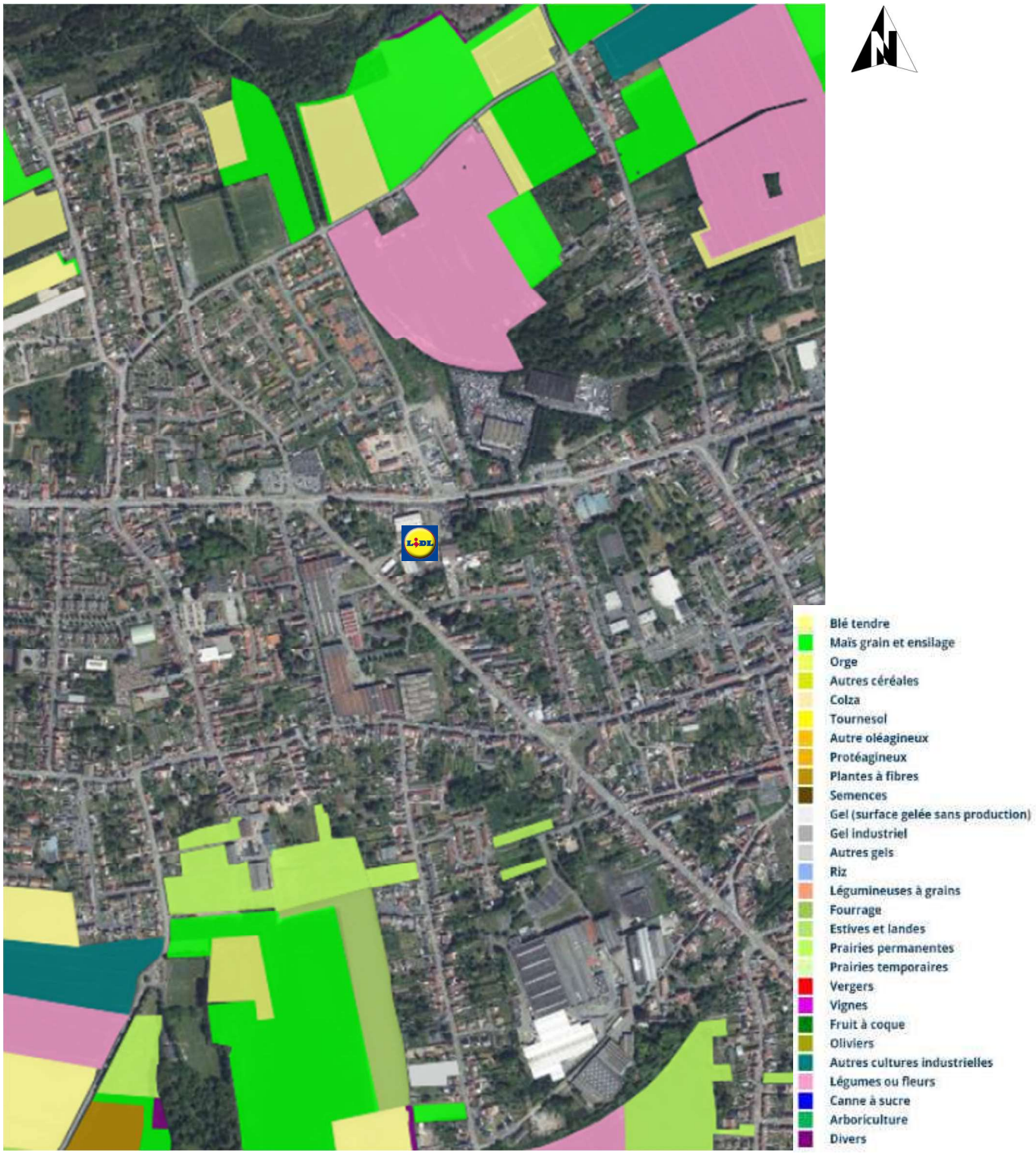
A. Les activités agricoles

- Les activités agricoles

Le foncier dédié au projet est totalement inséré dans le tissu urbanisé d'Aniche.

Dans l'environnement proche du projet, nous constatons une représentativité des espaces agricoles au Nord à 250 mètres et au Sud à 650 mètres. **De ce fait, le projet ne consommera aucun espace agricole.**

Ci-dessous, cartographie « détail des cultures dans l'environnement proche du projet » - RPG 2024 :



III. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT DU PROJET ET AUX DOCUMENTS D'URBANISME

B. Les zones d'habitat

- Les zones d'habitation

La zone proche du projet est une zone mixte accueillant principalement des logements individuels le long des axes et au sein de quelques lotissements, mais aussi des activités diversifiées, dont certaines commerciales et de services, des équipements publics (sportifs, scolaires, administratifs…).

L'ensemble des habitations proches sont parfaitement accessibles de manière piétonne.

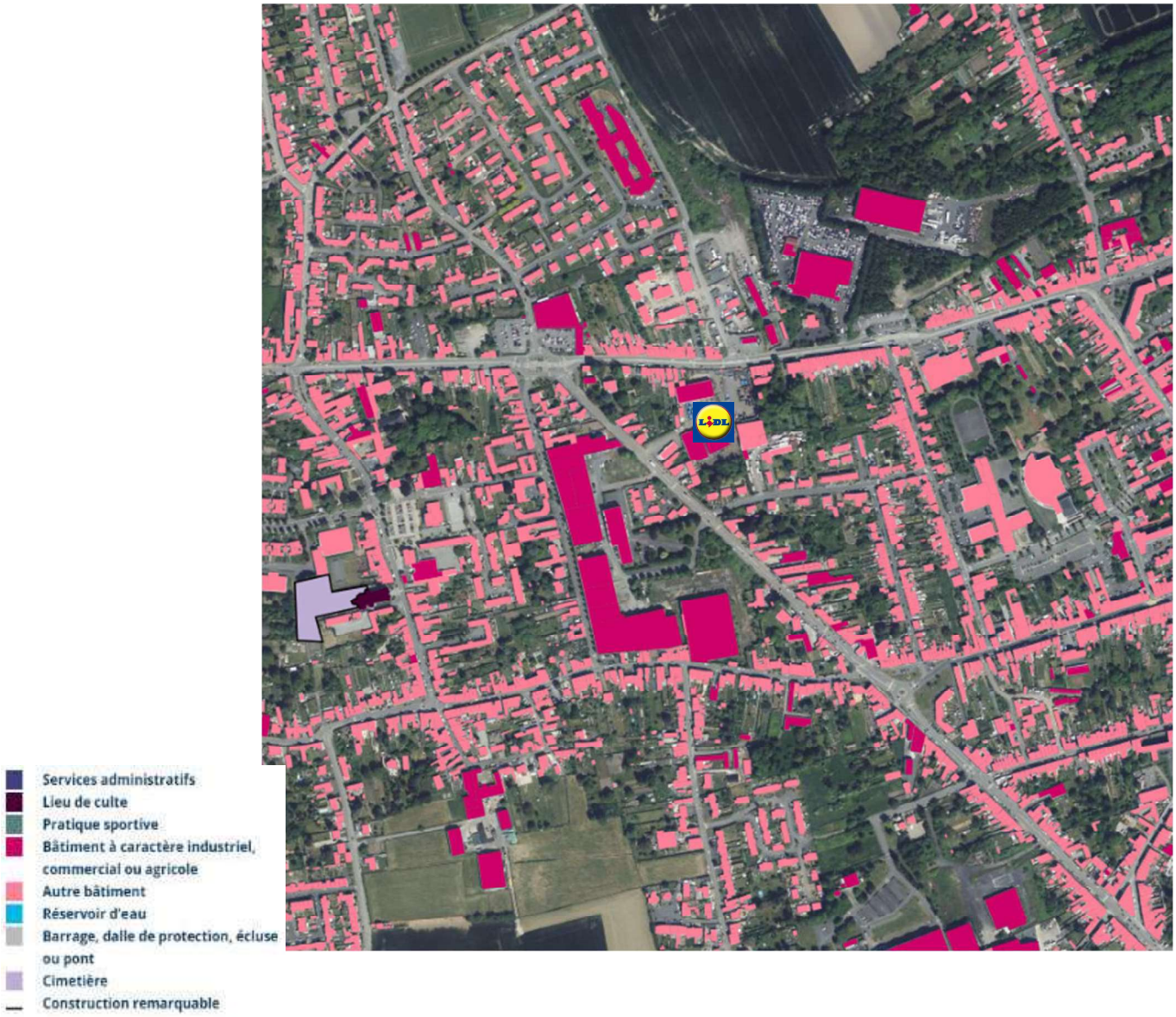
- Le type d'habitat

Au niveau de l'habitat, la zone proche du magasin est pourvue principalement de logements individuels.

La commune d'Aniche dans sa globalité présente un parc majoritairement individuel (83,5% du parc des logements).

Les logements collectifs représentent eux 16,3%. Le taux de logements vacants est assez important à 9,6%.

Les locataires d'un logement social sur Aniche représentent 27,8% (source INSEE).



III. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT DU PROJET ET AUX DOCUMENTS D'URBANISME

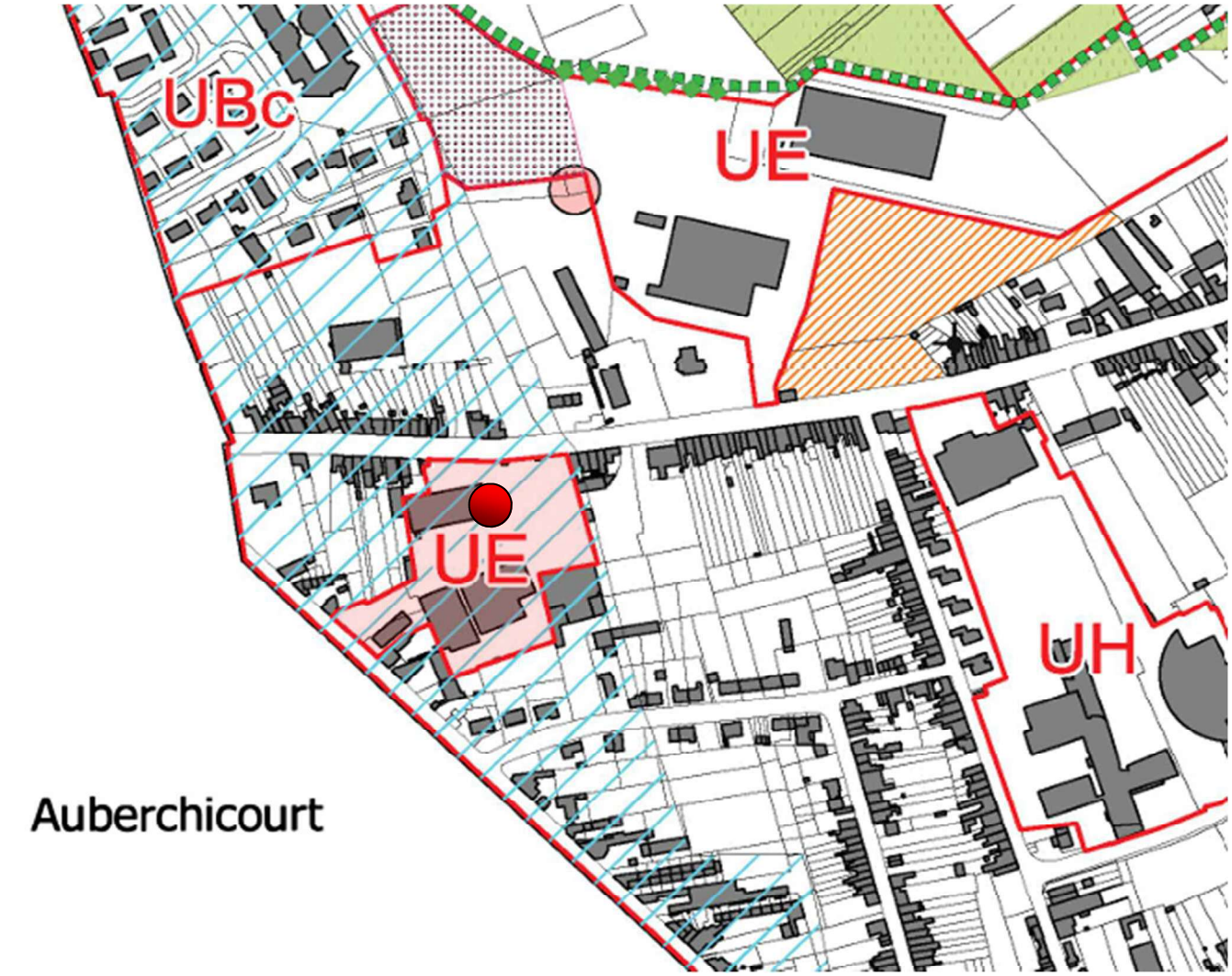
C. Les documents d'urbanisme

- Le PLU

Le site est positionné sur un espace classé en zone UE du PLU.

La zone UE correspond à une zone urbaine mixte périphérique affectée aux activités économiques.

Le projet présenté s'attachera à répondre au règlement de la zone UE.



UE : Il s'agit d'une zone urbaine affectée aux activités économiques.

Projet

PARTIE IV

EFFET DU PROJET

Sur le trafic routier

IV. EFFETS DU PROJET SUR LE TRAFIC ROUTIER

A. Évaluation des flux de déplacement

- Les flux de véhicules légers induits par la clientèle

La rue des Frères Fâché et le boulevard Paul Vaillant-Couturier connaissent respectivement les fréquentations suivantes :

☑ Trafic global sur l'axe (TMJO - Taux Moyen Journalier Ouvrable)

↳ Frères Fâché = 6 300 véhicules

↳ Paul Vaillant-Couturier = 6 400 véhicules

Le projet étant le déplacement d'un équipement existant situé à environ 800 mètres, et le nouveau site étant positionné le long de 2 axes fréquentés par plus de 6 000 véhicules par jour, une grande majorité des clients du futur supermarché seront issus des flux existants. Pour autant, le meilleur positionnement ainsi que la modernisation du point de vente entraineront un surcroit d'attractivité et donc génèreront un flux supplémentaire de voitures particulières sur l'axe principal.

Actuellement, le magasin génère, en hyperpointe de trafic dimensionnante, un maximum de 110 véhicules par heure en entrée et en sortie.

• En appliquant un ratio de génération de trafic de 12 véhicules pour 100 m² de surface de vente en pointe du soir, le futur magasin devrait induire une augmentation de 75 véhicules par heure, portant le trafic total à 185 véhicules par heure en entrée et en sortie.

Dans le cadre de cette estimation de circulation, une hypothèse pessimiste a été retenue, selon laquelle tous les futurs clients de LIDL seraient de nouveaux automobilistes ajoutés au réseau, sans captation des usagers déjà présents dans le secteur en hyperpointe du soir. Cette hypothèse vise à évaluer la robustesse du système viaire dans un scénario de flux maximal contraignant.

Dans ce cadre, le magasin proposant 2 accès différenciés, ces flux seront répartis entre ces 2 entrées/sorties du site. On estime que 70% de la clientèle empruntera l'accès « Rue des Frères Fâché », et 30% celui du boulevard Paul Vaillant-Couturier.

Pour un carrefour régulé par un Stop (ce qui sera le cas pour les accès au site), un niveau de fonctionnement est considéré comme satisfaisant lorsque le temps d'attente moyen des usagers non prioritaires reste inférieur à 30 secondes. Une tolérance est offerte quand les temps d'attente sont compris entre 30s et une minute, lorsque les véhicules en attente ne perturbent pas la circulation générale.

Dans le cadre du projet, les temps d'attente moyens estimés restent nettement inférieurs au seuil de 30 secondes, traduisant un fonctionnement très satisfaisant des intersections (Cf. page suivante).

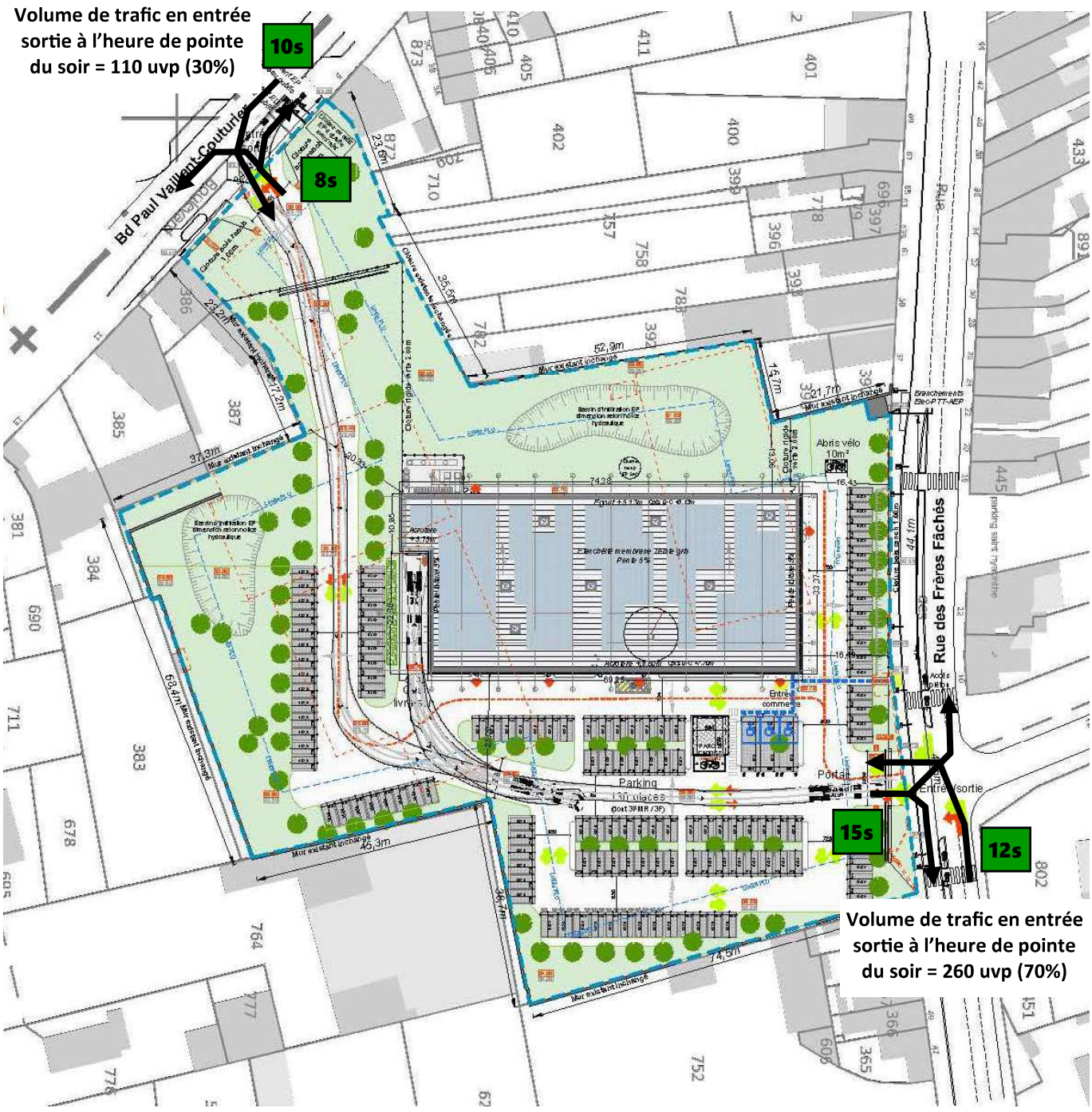
Au regard des volumes de trafic relevés au niveau du périmètre, les accès au site présentent un fonctionnement très satisfaisant, avec des temps d'attentes moyen compris entre 8 et 15 secondes.

Notons que les accès ont été validés par la municipalité et par le département.

Au regard de ces éléments, Les projections de trafic indiquent que les impacts circulatoires liés au projet LIDL sont limités et restent compatibles avec un fonctionnement satisfaisant du réseau viaire.

IV. EFFETS DU PROJET SUR LE TRAFIC ROUTIER

A. Évaluation des flux de déplacement



Analyse du fonctionnement des branches des carrefours à priorité verticale
(Méthode du créneau critique CEREMA)

Temps d'attente moyen

<30s	Fonctionnement très satisfaisant
30s à 1 min	Fonctionnement correct - remontées ponctuelles qui se résorbent naturellement
> 1min	Les capacités offertes par le fonctionnement à priorité verticale sont insuffisantes

PARTIE V

EFFET DU PROJET

sur l'environnement et la santé humaine

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore

- Cartographie des zones de protection de la faune et de la flore



D'une manière générale, le projet ne vient pas interrompre une continuité écologique et n'est pas inséré dans un secteur de protection des espaces naturels, de la faune et de la flore. Il n'est donc pas impacté par un périmètre de sauvegarde au titre de la biodiversité et ne viendra pas perturber la vie faunistique ou les espaces naturels.

Le porteur de projet a également pris grand soin de **choisir strictement des essences végétales locales pour les espaces verts.** Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique est judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies du projet, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

Le site du projet peut être concernée par les risques suivants :

GÉORISQUES

Rapport de risques

Adresse recherchée :

65bis Rue des Freres
Fache, 59580 Aniche



6 Risques naturels identifiés :

	à mon adresse :	sur ma commune :
INONDATION	PAS DE RISQUE CONNU	EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	EXISTANT	EXISTANT
SÉISME	MODÉRÉ	MODÉRÉ
MOUVEMENTS DE TERRAIN	INCONNU	EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	IMPORTANT	IMPORTANT
RADON	MODÉRÉ	MODÉRÉ

4 Risques technologiques identifiés :

	à mon adresse :	sur ma commune :
INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	NON CONCERNÉ	CONCERNÉ
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	NON CONCERNE	CONCERNÉ
POLLUTION DES SOLS	CONCERNÉ	CONCERNÉ

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

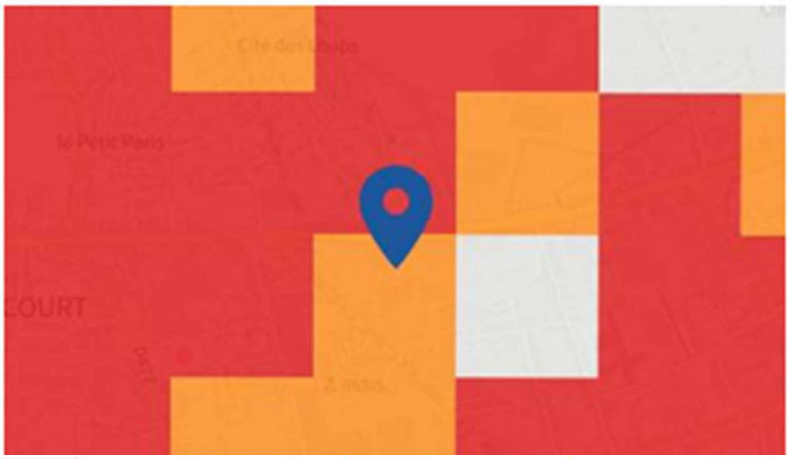
1. Risques naturels.

Séismes : à mon adresse :

MODÉRÉ

Remontées de Nappe : à mon adresse :

EXISTANT



L'exposition aux remontées de nappes sur le site est : Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

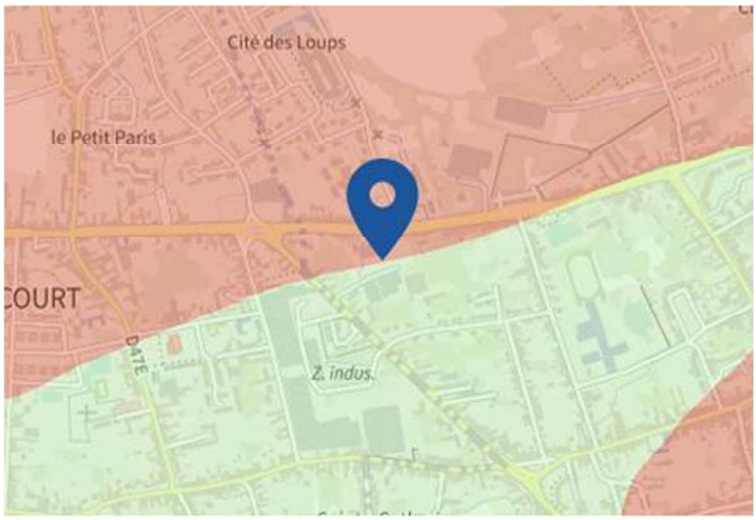


Retrait-gonflements des argiles :

Partie Sud Risque à mon adresse FAIBLE

Partie Nord à mon adresse :

IMPORTANT



Source « www.georisques.gouv.fr »

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

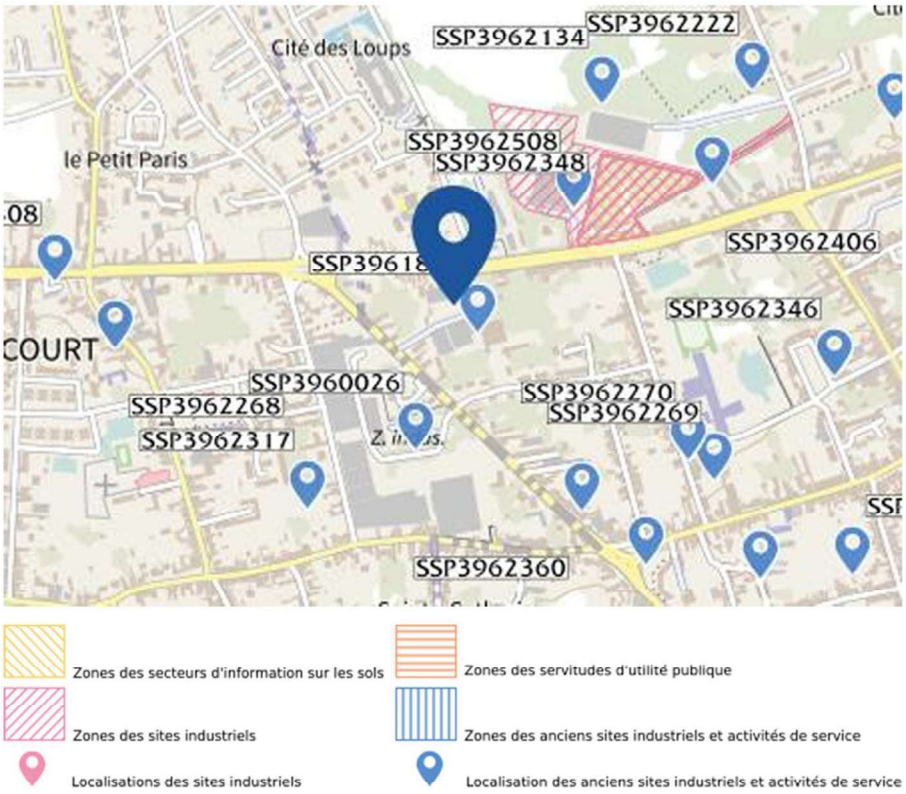
3. Risques technologiques.

- Installations classées (ICPE) : **Risque à mon adresse** NON CONCERNÉ

- Canalisations de matières dangereuses : **Risque à mon adresse** NON CONCERNÉ

- Pollution des sols :

Risque à mon adresse CONCERNÉ



Notons que des sondages seront effectués afin de statuer sur la qualité environnementale des sols et évaluer la présence de contamination des sols.

Le permis de construire prendra en compte les risques existants et mettra en place toutes les mesures nécessaires à la protection des usagers.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales sera basée sur le principe d'infiltration des eaux pluviales avec rejet à débit limité et prendra en compte une pluviométrie la plus défavorable d'occurrence vicennale. Ce bassin interceptera les eaux pluviales générées par l'imperméabilisation des espaces privés.

Le bassin d'infiltration sera de type :

- Noue végétalisée pour les eaux de toiture (BV1)
- Structure drainante sous places de stationnement (BV2)

Les bassins seront raccordés entre eux par un système de drains.

Un réseau tubulaire sera réalisé en domaine privé afin de collecter le trop plein des bassins et de la noue afin d'éviter les débordements des ouvrages.



>Bassin 1 – gestion des EP toiture

Période de retour	20 ans
Surface totale Bassin Projet	2 367 m²
Surface active calculée	2 367 m²
Coeff perméabilité K	1.00 10⁻⁸ m/sec
Superficie de la noue (ouvrage infiltration)	200m²
Volume le plus défavorable à stocker – période de retour = 20ans	161m3
Temps de vidange du bassin	934 jours
Volume utile de stockage envisagé	Superficie = 200m² Profondeur = 0.50m Volume utile de stockage = 100 m3
Volume à restituer au réseau existant à débit limité (2L/sec)	161 m3 – 100m3 = 61m3

>Bassin 2 – gestion des EP reste du projet

Période de retour	20 ans
Surface totale Bassin Projet	11 600 m²
Surface active calculée	5 847 m²
Coeff perméabilité K	1.00 10⁻⁸ m/sec
Superficie du massif drainant sous places de stationnement perméables (ouvrage infiltration)	1 621m²
Volume le plus défavorable à stocker – période de retour = 20ans	398m3
Temps de vidange du bassin	284 jours
Volume utile de stockage envisagé	Superficie = 1 621m² Profondeur = 0.50m Volume utile de stockage = 810 m3
Volume à restituer au réseau existant à débit limité (2L/sec)	Au regard du temps de vidange du bassin, un rejet au réseau à débit limité est nécessaire.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

L'efficacité énergétique des bâtiments

Depuis 2016, LIDL a engagé un processus en faveur de la réduction de la consommation d'énergie de ses constructions.

Parallèlement, LIDL œuvre en faveur de la rénovation de ses bâtiments pour permettre le développement de procédés de production d'énergie et réduire la consommation.

LIDL est propriétaire-exploitant de ses supermarchés. Dès lors, l'enseigne s'évertue à rechercher les meilleures performances énergétiques possibles pour ses bâtiments.

GTB : Gestion Technique des Bâtiments

Le supermarché **d'Aniche** sera équipé d'un système de Gestion Technique du Bâtiment (GTB). C'est un système informatique constitué de plusieurs fonctions travaillant de manière autonome qui contrôle et commande les équipements à distance : allumage et extinction de l'éclairage, climatisation, chauffage, ventilation du bâtiment, panneaux solaires, alarmes, etc.

La GTB est utilisée pour la lecture et l'analyse des consommations d'eau et d'électricité. Elle permet le paramétrage à distance de la régulation autonome des bâtiments LIDL.

Suivi des consommations à distance

Au sein du service immobilier de chaque Direction Régionale, le Facility Manager peut, grâce à ce système, avoir une visibilité à distance de la consommation des équipements dotés de compteurs et sous-compteurs, mais aussi intervenir en cas de besoin.

Des équipements 100% LED et une durée d'éclairage dégressive

Le point de vente sera équipé d'éclairage à **100% LED**. Par ailleurs, l'éclairage LED sera dimensionné en fonction de l'activité :

- 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin ;
- les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du supermarché.

Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit. L'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.

Le point de vente est équipé d'un système d'éclairage dit « Intelligent », qui permet le réglage automatique de l'éclairage grâce à des capteurs dans le supermarché, en fonction :

- De la lumière naturelle ;
- De la présence ou non des personnes dans les allées.

Cela représente **une économie de 40% de la consommation de l'éclairage** intérieur, soit 7% sur la facture d'électricité globale du supermarché.

Notons que l'éclairage du parking sera de type candélabres à Led.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

Des installations frigorifiques performantes

Les installations frigorifiques du supermarché seront de dernière génération. Dès lors, elles permettent d'économiser environ 50% d'énergie. Elles présentent plusieurs avantages :

- Equipée de ventilateurs « basse consommation » ;

- Des portes vitrées sur les meubles frais à double vitrage : une économie d'énergie de 10% sur la consommation totale et une meilleure fraîcheur des produits (gain de 1°C à cœur).

La régulation générale de l'installation, grâce à la GTB, adapte son régime de fonctionnement aux températures extérieures et intérieures. La demande énergétique est donc toujours au plus proche des conditions du moment.

Gestion intelligente du chauffage et de la climatisation en supermarché : monitoring

La GTB permettra une gestion optimale du système de chauffage et de rafraichissement.

La production de chauffage ainsi que le rafraichissement seront assurées par Pompe à Chaleur électrique pour les locaux sociaux et la réserve / quai et par Rooftop pour la surface de vente.

A la construction du bâtiment il est prévu la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture

Une isolation optimale de la construction

Au-delà du respect de la réglementation, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments. Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

- L'isolation des longrines par l'extérieur : Les plans de principes des supermarchés LIDL proposent une conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques. L'enveloppe extérieure du bâtiment est constituée d'une ossature poteaux poutres béton et d'élévation en panneaux béton isolés préfabriqués ou de briques cellulaires évitant les ponts thermiques.

- L'isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur : Le système de couverture prévu est en membrane à base de polyoléfines souples (FPO) posée sur un isolant rigide.

- L'isolation des façades par l'utilisation de briques en terre cuite ou en béton cellulaire : Les briques en terre cuite ou briques en béton cellulaire ont des propriétés isolantes reconnues. Ces matériaux sont liaisonnés à l'aide de colle permettant de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique.

- Mur rideau en double vitrage isolant certifié : Les vitrages et les menuiseries extérieurs sont composés d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon et des coefficients de déperdition de chaleur imposés. Les déperditions thermiques sont limitées de 37% en moyenne par rapport à un double vitrage thermique.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

Gestion des nuisances

Dans un souci de maitrise de son intégration dans l'environnement proche et de limitation des impacts liés à son implantation, LIDL bénéficie d'un volet paysager et architectural qui permettra une parfaite insertion du supermarché.

En outre, les aménagements réalisés (places perméables, espaces paysagers pleine terre, plantation d'arbres...) témoignent d'une implantation réfléchie à l'échelle de son environnement proche en proposant des aménités qui profiteront à tout le secteur.

Les nuisances lumineuses :

Le supermarché et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence.

L'éclairage extérieur du supermarché s'allume à l'arrivée du personnel et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel.

Les nuisances visuelles :

Les différents aménagements paysagers permettront une amélioration notable de l'insertion du site dans son environnement. En effet, toutes les dispositions seront prises pour que cette espace devienne une référence et valorise cette partie de commune.

Les nuisances olfactives :

la principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du supermarché est celle des ordures. Les déchets seront placés dans des bacs étanches, par le personnel, à fréquence régulière. L'intégralité des déchets LIDL est ensuite retournée en entrepôt via les camions de livraison (Reverse Logistic) en vue d'une revalorisation.

Les nuisances sonores :

le supermarché LIDL est un point de vente de proximité, et se trouve proche de lieux d'habitation.

Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne à recours aux livraisons du supermarché par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés PIEK (Camions et équipements silencieux) : c'est une certification décernée aux camions et équipements respectant un seuil d'émission sonore inférieur à 60 décibels (l'équivalant d'une discussion entre 2 personnes) avec la pondération A de la norme CEI 61672-1.

De plus, Lidl effectuera une étude acoustique afin de prendre les mesures nécessaires pour limiter la gêne des riverains. Les conclusions de cette étude pourront entrainer des aménagements divers tels :

- Installation d'un écran acoustique en périphérie des équipements CVC,

- Limitation de la puissance sonore de la tourelle d'extraction,

- Mise en œuvre d'un écran acoustique le long du quai de livraison permettant de protéger les logements…